

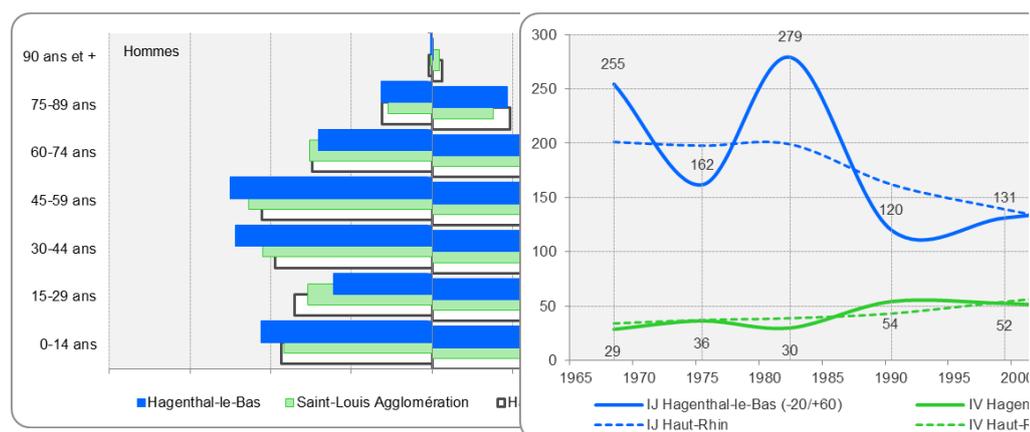
1.2. STRUCTURE PAR AGE

La pyramide des âges indique que les 30-44 ans et les 45-59 ans sont majoritairement représentés dans la commune, plus d'ailleurs, que dans l'intercommunalité ou le département. Cette prédominance des classes d'âge intermédiaire est caractéristique des communes périurbaines alsaciennes.

On note un grand déséquilibre entre les classes d'âge avec une absence marquée des 15-29 ans, qui ont quitté la commune pour poursuivre leurs études.

La période de croissance démographique observée entre 1975 et 1982 s'est accompagnée d'un rajeunissement de la population. En effet, l'indicateur de jeunesse¹⁶ connaît une progression fulgurante durant cette même période. Cela témoigne du nombre important de jeunes ménages qui sont arrivés dans la commune et qui ont pu accéder à des logements correspondant à leurs besoins.

Toutefois, à l'instar des tendances départementale et nationale, Hagenthal-le-Bas connaît un vieillissement de sa population, moindre néanmoins.



Pyramide des âges de la commune (INSEE 2014)

Indicateur de jeunesse et de vieillissement de la commune (INSEE 2013 – dernières données disponibles à ce jour)

16

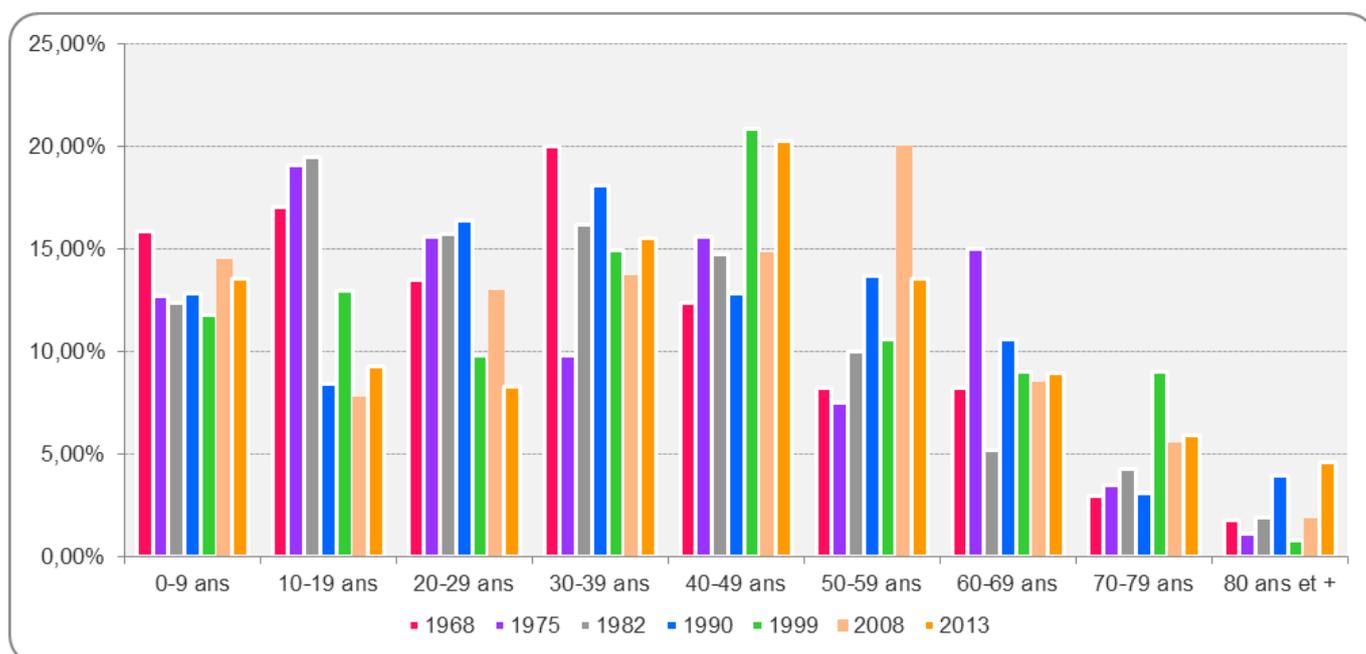
DEFINITIONS

L'**indice de jeunesse** est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus.

L'**indice de vieillissement** est le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

Concernant l'évolution de la répartition des classes d'âges, on constate entre 1968 et 2013 :

- une relative stabilité des 0-9 ans ;
- une forte baisse des 10-19 ans, ainsi que des 20-29 ans ;
- un nombre fluctuant des 30-39 ans ;
- une augmentation des 40-49 ans, ainsi que des 50-59 ans ;
- une relative stabilité des 60-69 ans ;
- une augmentation des 70 ans et +.



Evolution de la population communale en fonction de l'âge (INSEE 2013 – dernières données disponibles à ce jour)

Cela confirme bien le vieillissement global de la population. Toutefois, on relève la stabilité des 0-9 ans qui témoigne du nombre de jeunes ménages dans la commune, ainsi que le nombre fluctuant des 30-39 ans qui s'installent dans la commune au gré des opportunités foncières.

La forte représentation de la tranche des 50-59 ans peut avoir pour conséquence potentielle une forte progression de la part des personnes âgées au cours des prochaines années. Dans ce sens, la commune aurait intérêt à renforcer sa politique d'accueil de jeunes ménages.

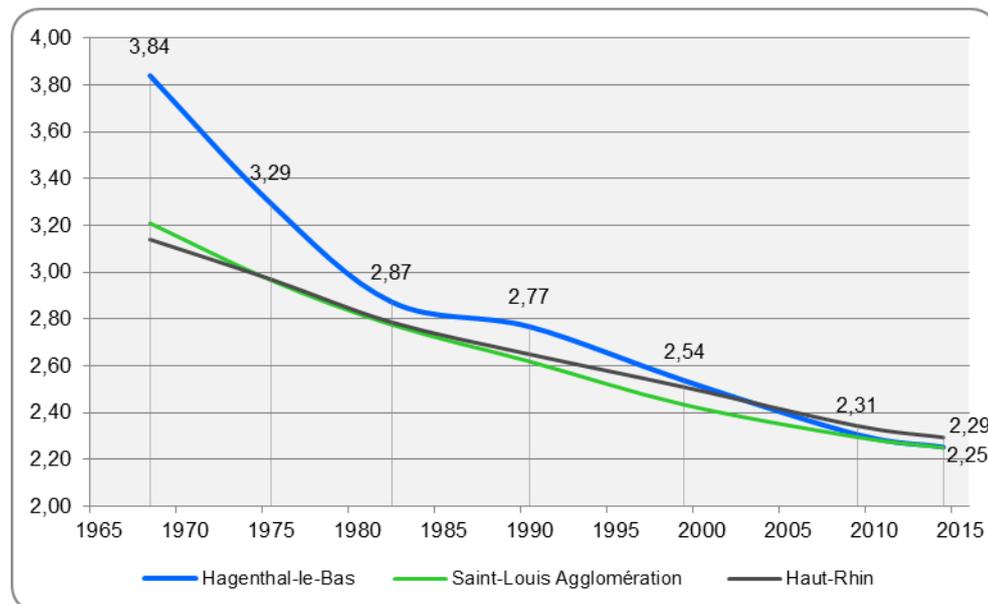
1.3. MENAGES¹⁷

La diminution régulière depuis 1968 de la taille des ménages s'inscrit dans une tendance nationale.

Celle-ci atteint 2,25 personnes par ménage, équivalente à celle de Saint-Louis Agglomération, mais inférieure au département (2,29).

La diminution de la taille des ménages peut s'expliquer par différents phénomènes : diminution du nombre d'enfants par ménage, augmentation de l'espérance de vie, meilleure autonomie des personnes âgées, augmentation des familles monoparentales, etc.

Le desserrement des ménages conduit à une augmentation du besoin en logements pour un même nombre d'habitants.



Evolution de la taille des ménages de la commune comparée à celles de SLA et du Haut-Rhin (INSEE 2014)

17

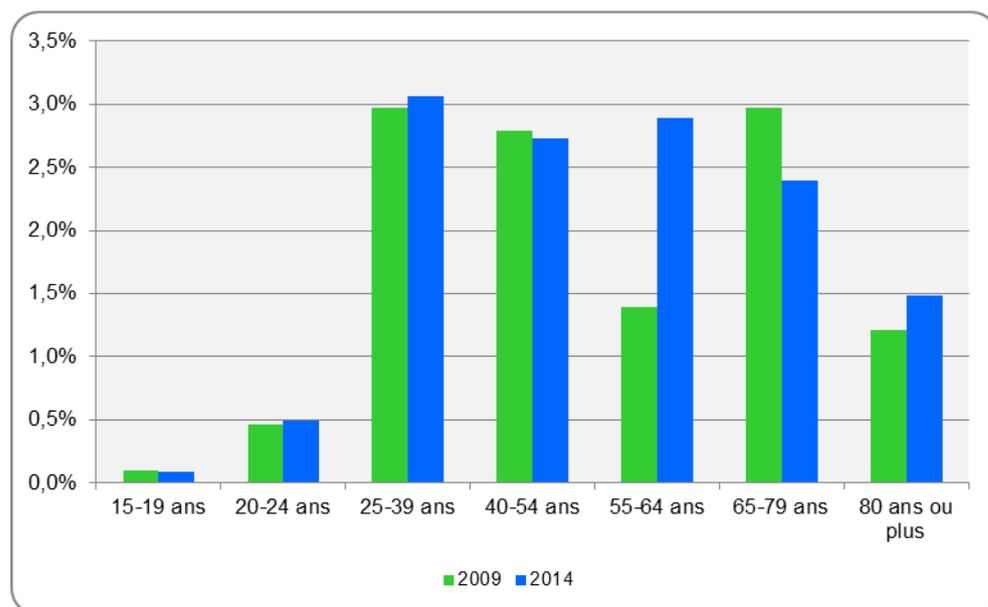
DEFINITIONS

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)

La part des personnes vivant seules progresse chez les 20-24 ans, 25-39 ans, 55-64 ans et chez les 80 ans et plus. Sur les 164 personnes vivant seules, 18 ont plus de 80 ans.

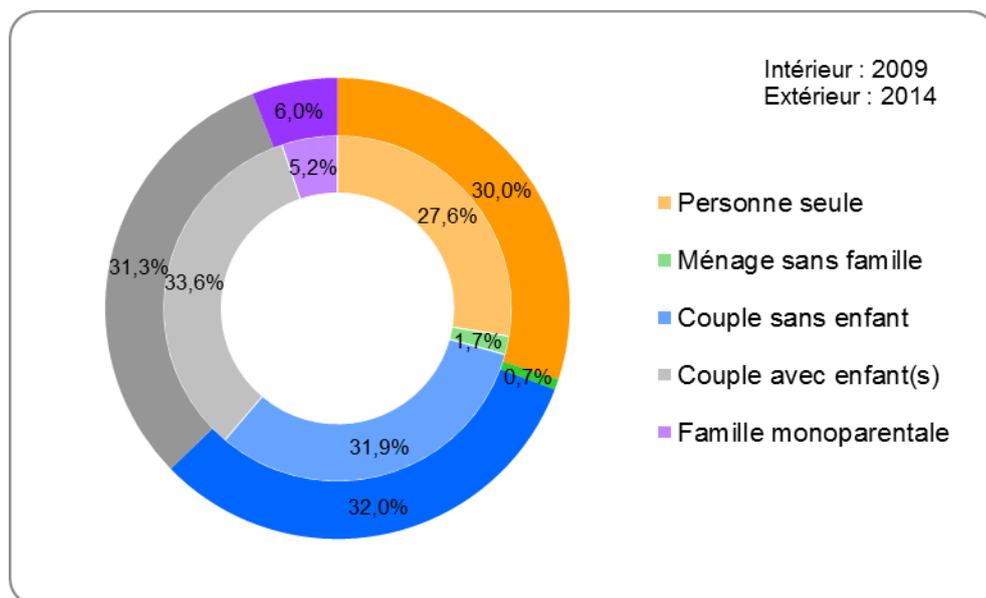


Personnes de 15 ans ou plus vivant seules dans la commune (INSEE 2014)

En 2014, la commune compte 546 ménages, dont 378 familles :

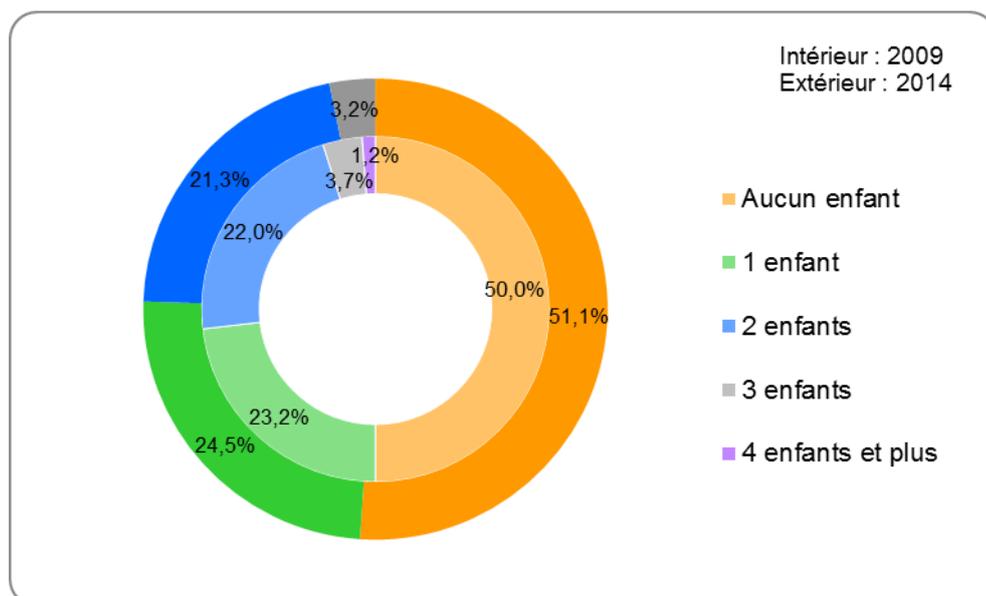
- 175 couples sans enfant
- 171 couples avec enfant(s)
- 33 familles monoparentales (dont 28 femmes seules avec des enfant(s))

En 2014, la part des personnes seules progresse fortement (+ 2,4 points) par rapport à 2009, induit probablement par l'augmentation importante des 55-64 ans vivant seuls. La part des couples sans enfant reste stable, tandis que les couples avec enfant(s) baissent de manière significative (- 2,3 points). Cette répartition est très semblable à celle de Saint-Louis Agglomération qui compte légèrement moins de couples avec enfant(s) (28,9 %) et plus de personnes seules (32 %).



Répartition des ménages dans la commune en 2009 et 2014 (INSEE 2014)

La taille des familles est relativement semblable entre 2009 et 2014. On compte légèrement plus de familles avec un enfant, mais un peu moins de familles avec deux enfants. De même que pour les ménages, cette répartition est quasiment identique à celle de Saint-Louis Agglomération, qui compte légèrement moins de familles avec 2 enfants, mais plus de familles nombreuses.

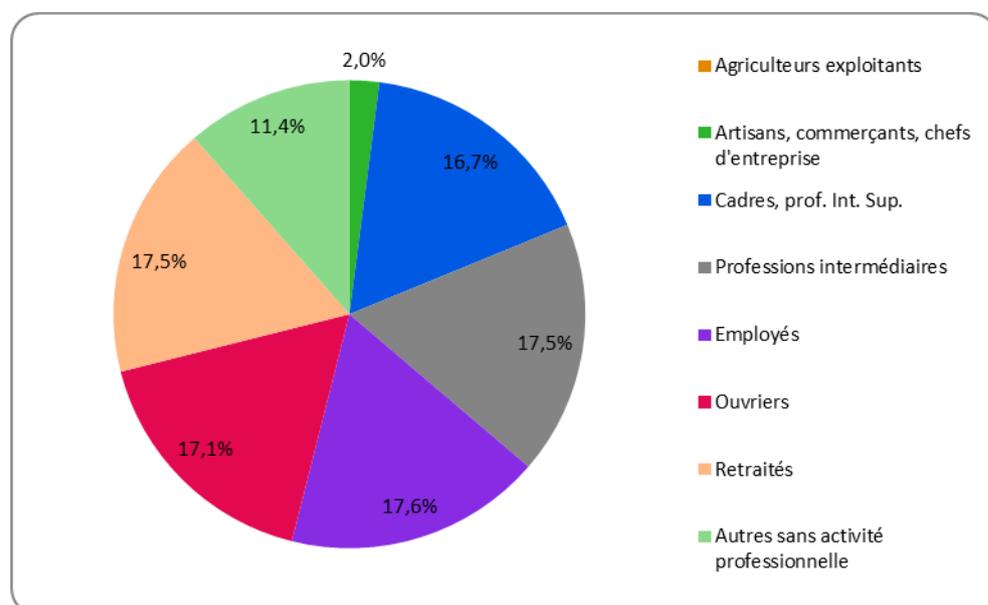


Taille des familles de la commune en 2009 et 2014 (INSEE 2014)

1.4. CARACTERISTIQUES SOCIALES

En 2014, la commune compte 504 ménages fiscaux. Le revenu médian¹⁸ disponible est de 33 543 euros par an, largement supérieur à celui du département (21 963 euros).

La répartition de la population des 15 ans et + par catégories socio-professionnelles fait ressortir une équivalence des différentes catégories. En effet, seuls les artisans, commerçants, chefs d'entreprises sont en nombre très inférieur (seulement 2 % de la population), ainsi que les personnes sans activité professionnelle (11,4 %).



Répartition de la population des 15 ans et + par catégories socio-professionnelles (INSEE 2014)

18

DEFINITIONS

Le **revenu disponible par unité de consommation** (UC), également appelé "**niveau de vie**", est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner, corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence.

L'échelle utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

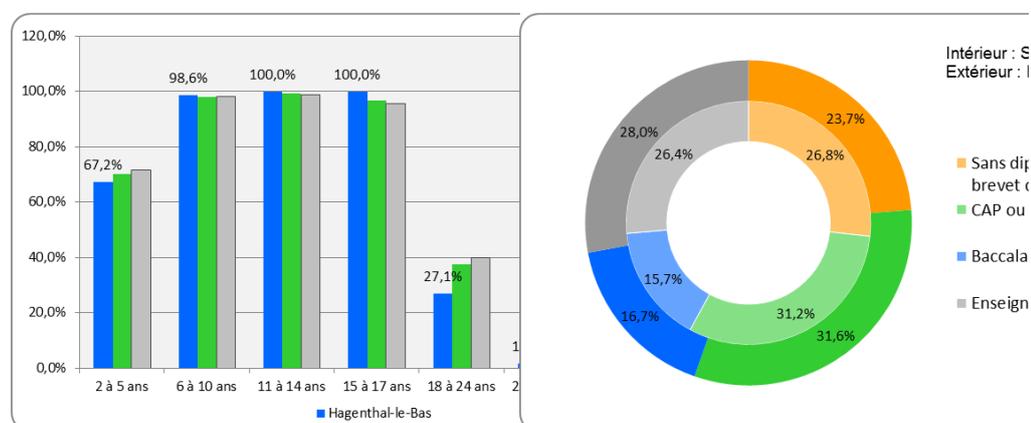
Le revenu par unité de consommation permet de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes.

Le revenu disponible comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus et les prestations sociales reçues. Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux.

1.5. SCOLARISATION ET NIVEAU D'ETUDES

Dans la commune, seuls 67,2 % (soit 40 enfants sur 59) des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés. Cette part est légèrement inférieure à l'intercommunalité et au département. On peut penser que ce taux pourrait sensiblement augmenter si la scolarisation des enfants était possible avant l'âge de 3 ans.

Après 18 ans, seuls 27,1 % des jeunes de la commune sont scolarisés, soit un niveau inférieur à l'intercommunalité (37,7 %) et au département (39,9 %). Ce faible taux n'indique pas que la majorité des jeunes ne poursuivent pas leurs études. Il montre simplement que ces jeunes déménagent pour se rapprocher des grandes villes équipées de structures pour l'enseignement supérieur.



Taux de scolarisation en fonction de l'âge des jeunes de la commune, de SLA et du département (INSEE 2014) Niveau d'études de la population non scolarisée de 15 ans ou plus de la commune et de l'intercommunalité (INSEE 2014)

Le niveau d'études est relativement similaire à celui de l'intercommunalité. On note toutefois une part moins importante de personnes sans diplôme dans la commune (3,1 points de différence), et une part plus importante de personnes diplômées de l'enseignement supérieur (1,6 point de différence).

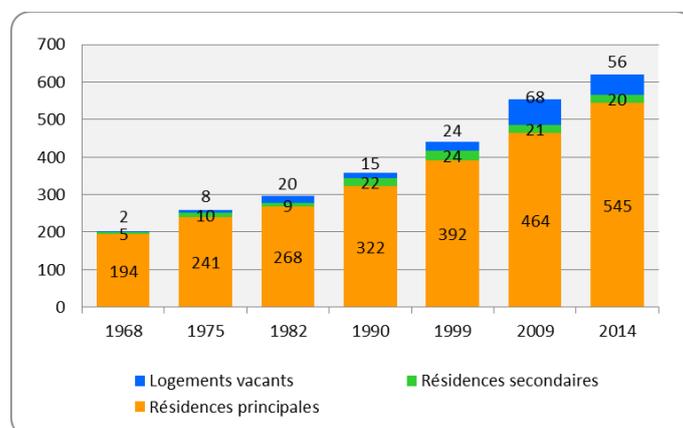
On note qu'entre 2009 et 2014, la part des personnes sans diplôme diminue fortement dans la commune (- 6 points), au profit des personnes diplômées de l'enseignement supérieur (+ 6 points).

2. Habitat

2.1. EVOLUTION DU PARC

En 2014, la commune compte 621 logements, dont 545 résidences principales, soit 87,7 % du parc. On note une augmentation constante du nombre de logements depuis 1968. En effet, il a plus que triplé entre 1968 et 2014, témoignant de la politique foncière engagée de la commune.

Le nombre de résidences secondaires est relativement stable depuis 1990, date à laquelle il a connu une forte hausse, (9 résidences secondaires en 1982, 22 en 1990). En 2014, il représente 3,3 % du parc, supérieur à celui de SLA (2,4 %).



Evolution du parc de logements de la commune (INSEE 2014)

La part de logements vacants¹⁹ dans le parc global est très fluctuante, mais en augmentation de manière générale depuis 1968. Elle est passée de 1 % en 1968 à 9 % en 2014, soit très largement au-dessus du seuil de fluidité du marché. L'INSEE recense 56 logements vacants en 2014, dont 40,4 % de maisons. Plus de 38 % des logements datent d'avant 1970 et interrogent donc quant aux rénovations qu'il faudra engager par le prochain acquéreur.

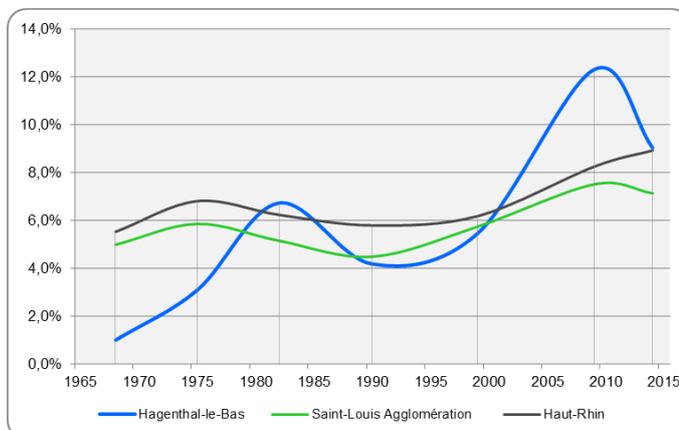
La part de logements vacants dans la commune est plus élevée que celle observée à l'échelle de la Communauté d'agglomération (7,1 %) et du département (8,9 %).

¹⁹

DEFINITIONS

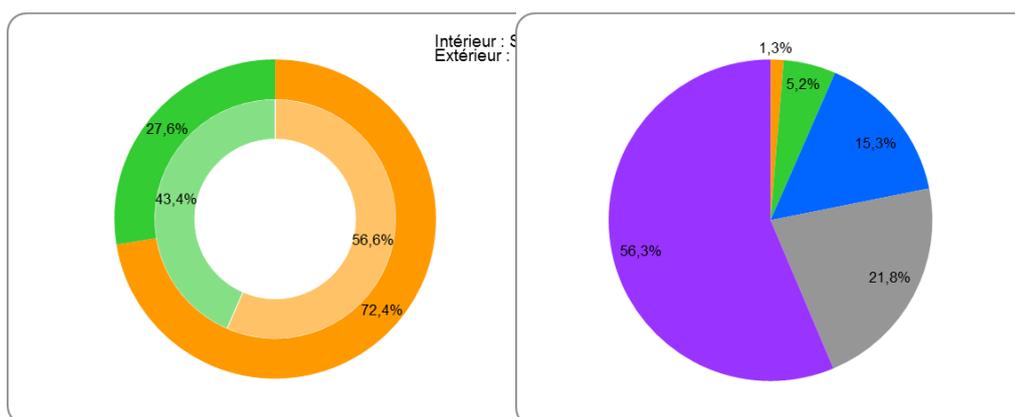
Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés.



Taux de logements vacants de la commune, SLA et du Haut-Rhin (INSEE 2014)

2.2. CARACTERISTIQUES DU PARC



Type de logements en 2014 (INSEE 2014)

Taille des logements (INSEE 2014)

| | 2009 | | 2014 | | Evolution entre 2009 et 2014 |
|------------------------------|--------|--------|--------|--------|------------------------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | |
| Maisons individuelles | 405 | 73,6 % | 450 | 72,4 % | + 11,1 % |
| Appartements | 145 | 26,4 % | 171 | 27,6 % | + 17,9 % |

(INSEE 2014)

Le parc de logements est dominé par la maison individuelle, qui représente 72,4 % du parc de logements en 2014. Ce taux est en légère diminution par rapport à 2009 (73,6 %), mais reste bien supérieur à celui de SLA (54,6 %). Parallèlement, on constate une progression de la part des appartements. Sur la période 2009-2014, le nombre d'appartements a plus fortement augmenté que le nombre de maisons.

La commune de Hagenthal-le-Bas connaît donc une évolution progressive de la mixité des formes de logements qui répond à des besoins différenciés de la population accueillie dans la commune.

Toutefois, la taille des logements est d'en moyenne 4,74 pièces par logement, 5,19 pour les maisons individuelles et 3,33 pour les appartements.

Les logements de 5 pièces et plus représentent 56,3 % du parc global, en diminution par rapport à 2009 (58,1 %). La part des logements est fonction de leur taille. Les petits logements sont les moins représentés.

On observe néanmoins une progression des logements de 1 pièce, bien plus forte que la progression des logements de 5 pièces et plus. Cela caractérise une diversification progressive de l'offre de logements en termes de taille.

| | | Rés princ 1 pièce | Rés princ 2 pièces | Rés princ 3 pièces | Rés princ 4 pièces | Rés princ 5 pièces ou plus |
|-------------------------------------|------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------------------|
| en 2009 | effectif | 3 | 29 | 73 | 90 | 270 |
| | % du parc global | 0,7 % | 6,3 % | 15,6 % | 19,3 % | 58,1 % |
| en 2014 | effectif | 7 | 28 | 83 | 119 | 307 |
| | % du parc global | 1,3 % | 5,2 % | 15,3 % | 21,8 % | 56,3 % |
| Evolution entre 2009 et 2014 | | + 133,3 % | - 0,4 % | + 13,7 % | + 32,2 % | + 13,7 % |

(INSEE 2014)

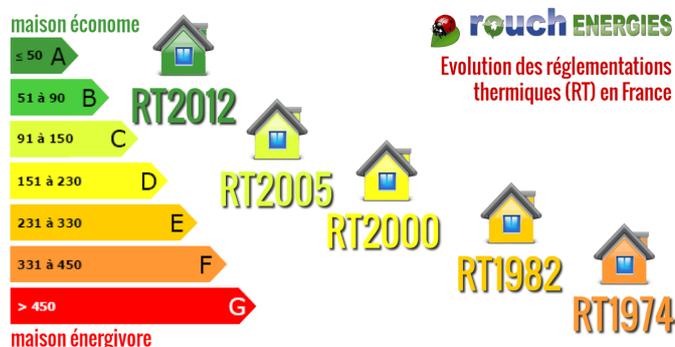
Seul 16,8 % des logements de la commune ont été construits avant 1946. Si leur part est moins importante que dans des communes rurales, ces logements posent néanmoins la question de leur état et donc pour certains de leur préservation et de la rénovation.

Par ailleurs, 38 % des logements ont été construits entre 1946 et 1991. Ces constructions posent la question de leur efficacité énergétique. Il convient :

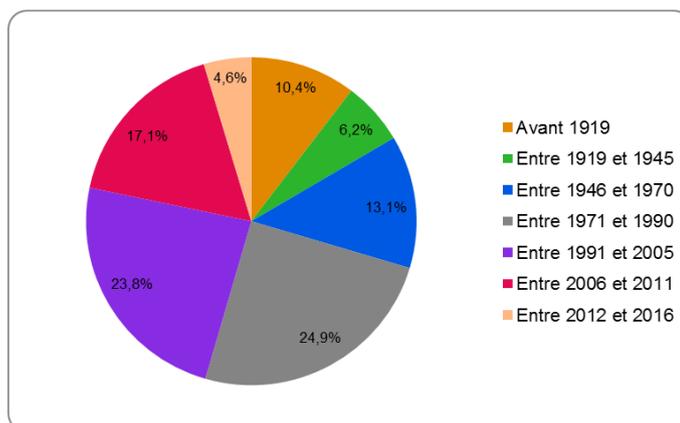
- d'améliorer l'isolation des murs extérieurs,
- de réduire les défauts d'étanchéité (calfeutrement des portes ou des menuiseries) tout en conservant une ventilation suffisante,
- d'améliorer la performance des vitrages.

Des améliorations thermiques sont envisageables pour les constructions avant les années 2000, c'est-à-dire avant l'application de la RT2000 où la réduction de la consommation maximale d'énergie était imposée pour les constructions neuves.

21,7 % des logements ont été réalisés depuis 2006.



Evolution des réglementations thermiques (RT) en France (Source : Rouch Energies)

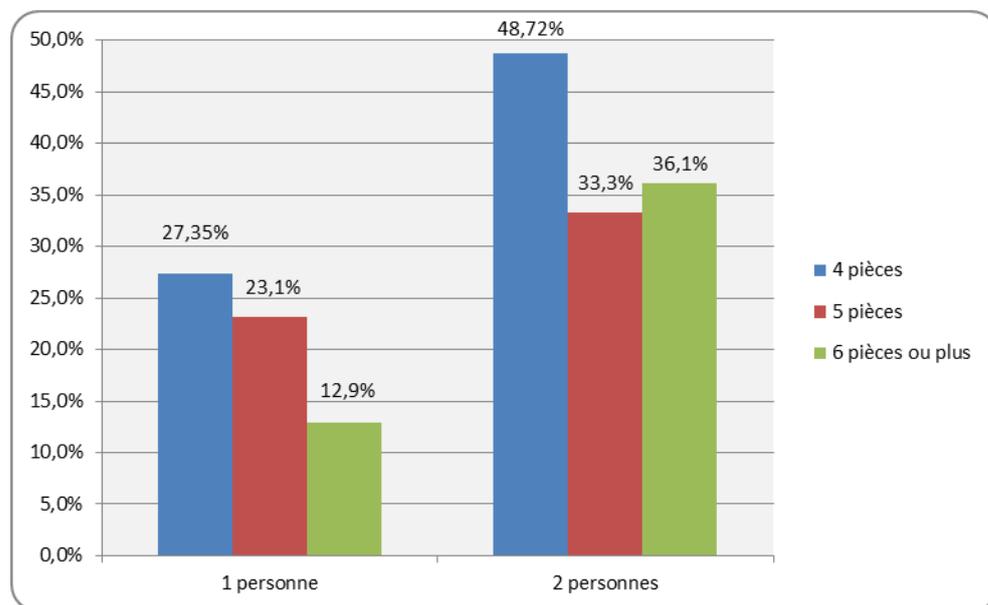


Age des logements (INSEE 2014)

2.3. OCCUPATION DU PARC

Les grands logements de 4 pièces ou plus sont majoritaire dans la commune (plus de 77 % du parc). Ils sont principalement occupés par une ou deux personnes, correspondant vraisemblablement à des familles dont les enfants ont quitté le domicile parental.

Plus de la moitié des logements de 5 pièces sont occupés par une ou deux personnes. Ce taux monte à 76 % pour les logements de 4 pièces. Près de la moitié des logements de 6 pièces ou plus est occupée également par une ou deux personnes.

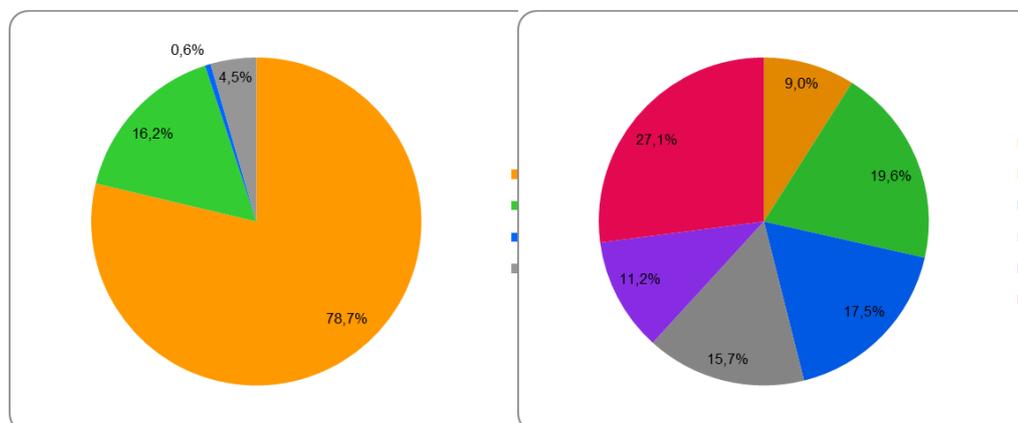


Part des grands logements occupés par 1 ou 2 personnes à Hagenthal-le-Bas (INSEE 2014)

En 2014, sur l'ensemble des résidences principales, 429 sont occupées par leur propriétaire (soit 78,7 %). La part des locations est en baisse, passant de 90 logements en 2009 à 88 logements en 2014. A noter qu'on ne trouve que 3 logements sociaux²⁰ en 2014 dans la commune. L'offre locative est à conforter afin de répondre aux besoins des jeunes ménages qui accèdent à la propriété de plus en plus tardivement.

20

| | |
|-------------|--|
| DEFINITIONS | <p>Un logement social est un logement construit avec l'aide financière de l'Etat, appartenant aux organismes HLM ou gérés par eux. Ils sont attribués aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.</p> <p>Quatre catégories de logements sociaux existent en fonction du prêt utilisé pour financer la construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ; ■ le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ; ■ le PLS (Prêt Locatif Social) ; ■ le PLI (Prêt Locatif Intermédiaire). |
|-------------|--|



Statut d'occupation des logements (INSEE 2014) Ancienneté d'aménagement dans la commune (INSEE 2014)

Le temps d'occupation des logements est diversifié. En effet, 54 % des logements sont occupés par le même ménage depuis plus de 10 ans, dont 27,1 % depuis plus de 30 ans. La commune présente donc des logements occupés principalement par des propriétaires depuis au moins une décennie, gage du bien être des habitants d'Hagenthal-le-Bas.

Plus d'un quart des logements sont occupés depuis moins de 4 ans.

2.4. MARCHE DU LOGEMENT

Depuis 2006, on note la création de 112 logements sur le ban communal :

- 55 maisons individuelles
- 28 logements individuels groupés
- 29 logements collectifs.

Le nombre de logements construits chaque année depuis 2006 est très variable. La commune ne connaît pas d'année sans constructions nouvelles. Toutefois, si le rythme est relativement régulier pour les maisons individuelles, excepté en 2006/2007, il est très aléatoire pour les logements collectifs.

On note un pic de constructions en 2006/2007, avec 49 logements créés, dont 24 logements collectifs, 3 individuels groupés et 22 maisons individuelles.

La superficie moyenne par logement construit depuis 2006 est de 160 m² (108 m² pour les appartements, et 192 m² pour les maisons individuelles).

Le marché immobilier local connaît un essor très important depuis 10 ans, notamment au regard de la situation de la commune par rapport à la Suisse, ainsi qu'au regard de son statut de pôle relais de la ville de Saint-Louis.

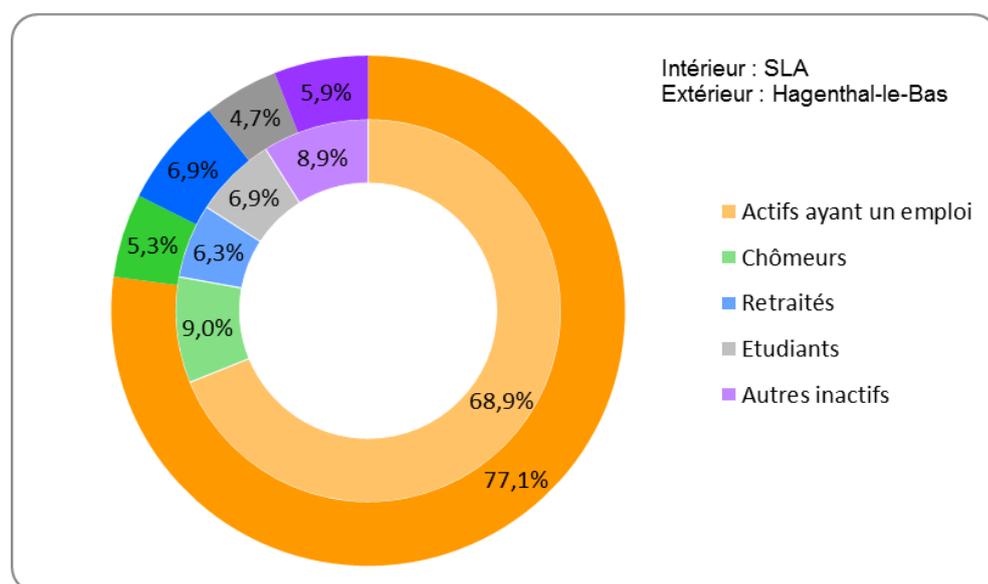
| Année | Nombre de logements individuels | Nombre de logements individuels groupés | Nombre de logements en collectifs | Nombre de logements total | Superficie en m ² des logements individuels | Superficie en m ² des logements individuels groupés | Superficie en m ² des logements en collectifs |
|-------|---------------------------------|---|-----------------------------------|---------------------------|--|--|--|
| 2006 | 12 | 3 | 2 | 17 | 2 380 | 446 | 250 |
| 2007 | 10 | 0 | 22 | 32 | 2 137 | 0 | 1 930 |
| 2008 | 4 | 16 | 0 | 20 | 705 | 2 114 | 0 |
| 2009 | 2 | 0 | 0 | 2 | 754 | 0 | 0 |
| 2010 | 4 | 0 | 0 | 4 | 777 | 0 | 0 |
| 2011 | 6 | 0 | 5 | 11 | 952 | 0 | 947 |
| 2012 | 4 | 1 | 0 | 5 | 642 | 100 | 0 |
| 2013 | 3 | 0 | 0 | 3 | 557 | 0 | 0 |
| 2014 | 6 | 8 | 0 | 14 | 1 072 | 1 552 | 0 |
| 2015 | 4 | 0 | 0 | 4 | 588 | 0 | 0 |
| TOTAL | 55 | 28 | 29 | 112 | 10 564 | 4 212 | 3 137 |

Nombre de logements commencés par année entre 2006 et 2015 (source : SITADEL)

3. Contexte économique

Si la population active est analysée dans ce chapitre au simple regard de la situation locale, il est important de prendre en considération l'implantation transfrontalière de la commune. En effet, 57,6 % des actifs de la commune travaillent en Suisse ou en Allemagne.

3.1. POPULATION ACTIVE DE LA COMMUNE



Taux d'activité des 15-64 ans dans la commune et l'intercommunalité (INSEE 2014)

En 2014, 822 personnes ont entre 15 et 64 ans, c'est la population considérée par l'INSEE comme étant en âge de travailler.

Parmi ces 822 personnes :

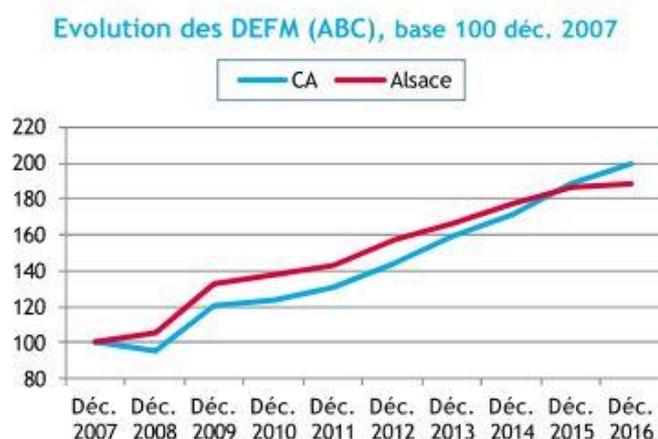
- 678 sont des « actifs » (82,4 %)
 - 634 ont un emploi (77,1 %)
 - 44 sont au chômage (5,3 %)
- 145 sont « inactives » :
 - 57 retraités (6,9 %)
 - 39 élèves/étudiants (4,7 %)
 - 49 autres inactifs (5,9 %) – mères ou pères au foyer, etc.

La situation de la commune évolue entre 2009 et 2014. On compte en effet moins d'autres inactifs (-2,2 points) au profit des actifs ayant un emploi (+2 points). Elle se distingue de la situation de la Communauté d'Agglomération qui compte une

part moins importante d'actifs ayant un emploi et une part plus importante de chômeurs.

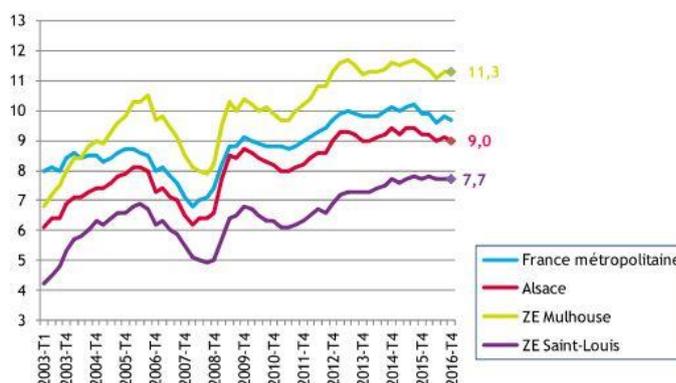
Entre 2007 et 2016, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) a d'ailleurs doublé dans la Communauté d'Agglomération, à l'instar des tendances régionales. Si la majorité des demandeurs d'emploi ont entre 25 et 49 ans en 2016 (60 %), c'est la catégorie des plus de 50 ans qui a le plus subi l'augmentation du chômage. En effet, alors qu'ils ne représentaient que 18 % des DEFM en 2007, ils sont actuellement 30 %.

| | CA Saint-Louis Agglo. | Ensemble de l'Alsace |
|-----------|-----------------------|----------------------|
| Déc. 2007 | 2 830 | 81 500 |
| Déc. 2008 | 2 710 | 85 900 |
| Déc. 2009 | 3 430 | 108 000 |
| Déc. 2010 | 3 490 | 112 200 |
| Déc. 2011 | 3 700 | 116 800 |
| Déc. 2012 | 4 080 | 127 700 |
| Déc. 2013 | 4 510 | 135 500 |
| Déc. 2014 | 4 840 | 144 400 |
| Déc. 2015 | 5 330 | 152 000 |
| Déc. 2016 | 5 650 | 153 500 |



Evolution des DEFM (source : ADIRA, DIRECCTE ALSACE / DARES, Pôle Emploi)

Toutefois, on remarquera que le taux de chômage de la zone d'emploi (ZE) de Saint-Louis est fortement inférieur à celui de l'Alsace ou de celui de la ZE de Mulhouse.



Taux de chômage dans les ZE de Saint-Louis en comparaison avec la ZE de Mulhouse, de l'Alsace et de la France métropolitaine (Source : ADIRA)

On notera que le chômage est déséquilibré sur la zone trinationale au détriment de Saint-Louis. En effet, alors que Bâle-ville jouit d'une situation de quasi plein emploi (seulement 3,7 % de chômage), de même que Lörrach en Allemagne (3,8 %),

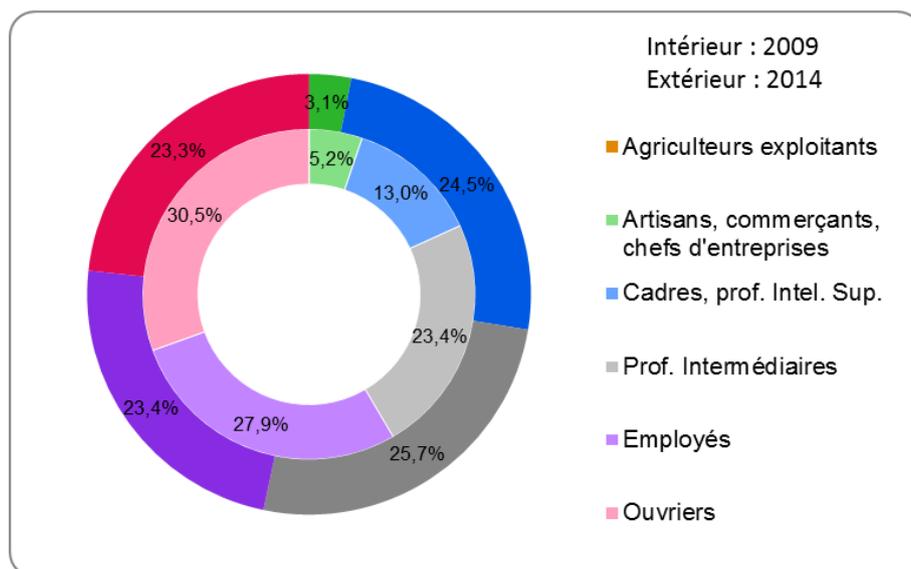
Saint-Louis compte 7,7 % de chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi a d'ailleurs augmenté de 90 % depuis la fin 2008.

On constate une répartition relativement homogène de la population²¹. En effet, les ouvriers, employés, professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent chacune près d'un quart de la population.

On ne compte aucun agriculteur exploitant, et seulement 3,1 % d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises.

La comparaison de la répartition des actifs par statuts entre 2009 et 2014 fait ressortir une forte diminution de la part des ouvriers et des employés, au profit des professions intermédiaires et particulièrement des cadres et professions intellectuelles supérieures qui ont quasiment doublé.

Cette répartition est relativement similaire à celle observée dans la Communauté d'agglomération. Néanmoins, cette dernière compte une part légèrement plus importante d'ouvriers (26,4 %) et d'employés (27 %), mais une part moins importante de cadres et professions intellectuelles supérieures (17,4 %).



Répartition des actifs de la commune selon leur CSP en 2009 et 2014 (INSEE 2014)

21

DEFINITIONS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salaré ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels (8 postes) ;
- les catégories socioprofessionnelles (24 et 42 postes) ;
- les professions (486 postes).

3.2. EMPLOIS LOCAUX

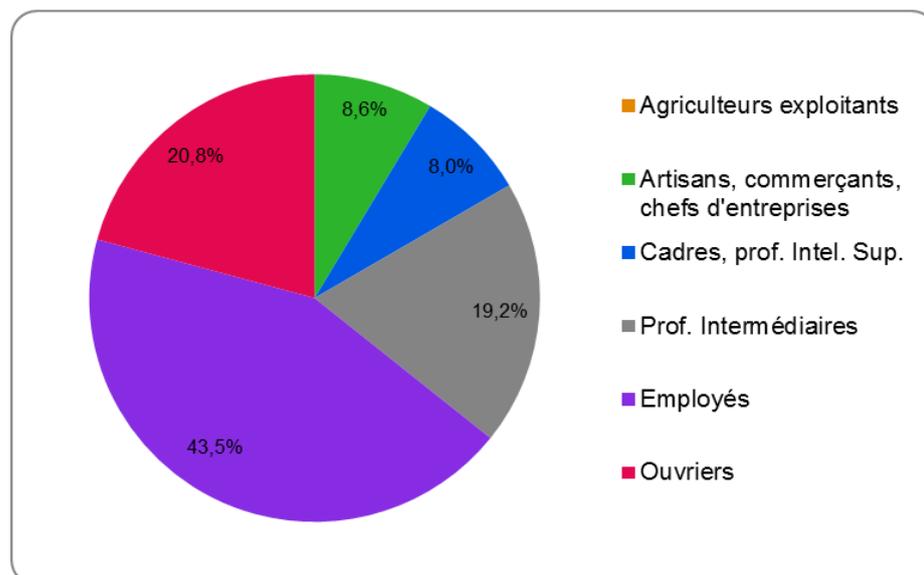
L'indicateur de concentration d'emploi mesure le rapport entre le nombre d'actifs résidant sur un territoire donné, et le nombre d'emplois dans cette zone. Il permet ainsi de renseigner sur l'attractivité d'un territoire.

La commune présente un indicateur de concentration d'emplois de 27,8 %, en baisse par rapport à 2009 (31,6 %). Cela se situe très en-deçà des valeurs intercommunale (61,3 %) et départementale (76,9 %). Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que la commune n'est pas attractive, puisqu'elle bénéficie du bassin d'emploi de Saint-Louis, de la Suisse et de l'Allemagne.

En 2014, selon l'INSEE, 188 emplois sont offerts dans la commune, et pour plus de la moitié dans le secteur « commerce, transports et services divers » et sont principalement destinés aux employés.

Si les emplois proposés dans la commune ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des habitants, ceux-ci peuvent profiter des grosses zones économiques à proximité qui répondent à la demande. En effet, Saint-Louis est un territoire historiquement dédié à la chimie, qui évolue aujourd'hui vers le domaine de la pharmacie, et accueille les sièges sociaux d'entreprises d'envergure mondiale telles que Roche, Nobartis, Syngenta ou encore Ciba et se positionne comme le 1^{er} pôle européen de sciences du vivant.

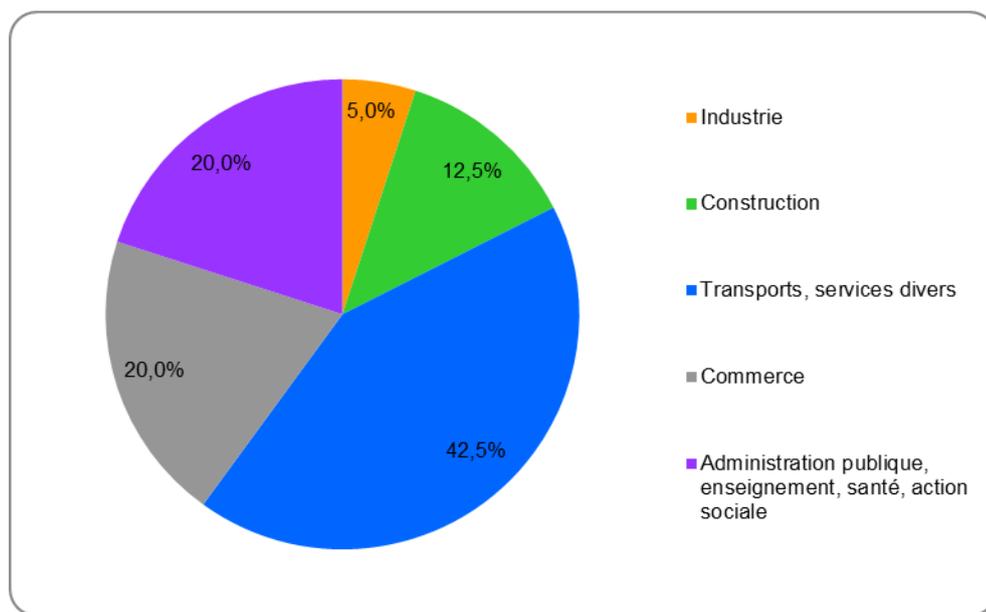
La croissance économique est également liée à la Suisse qui a su réussir sa conversion industrielle, notamment autour de l'industrie chimique, pharmaceutique et des biotechnologies.



Répartition des emplois sur le territoire selon les CSP (INSEE 2014)

3.3. ACTIVITES ECONOMIQUES LOCALES

En 2014, l'INSEE recense 40 entreprises²² et 43 établissements dans la commune.



Nombre d'entreprises présentes dans la commune en fonction de leur secteur (INSEE 2014)

La majorité des entreprises sont dans le secteur des transports et services divers (17 entreprises). Plus de la moitié des entreprises sont implantées dans la commune depuis plus de 10 ans, ce qui témoigne de la stabilité économique. Toutefois, on note la création de près d'un quart des entreprises depuis 4 ans, soulignant la politique favorable d'accueil de la commune.

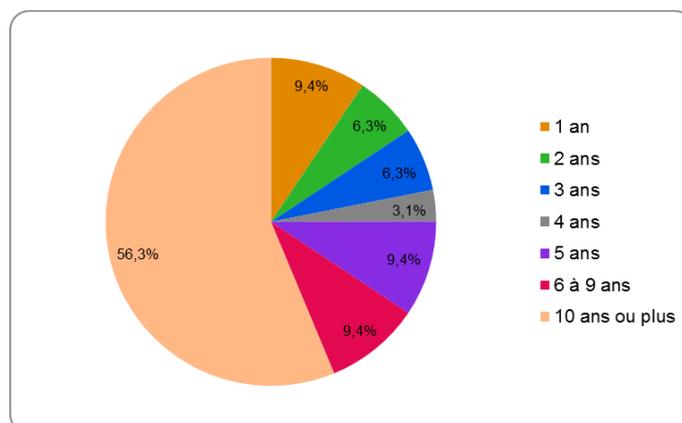
22

DEFINITIONS

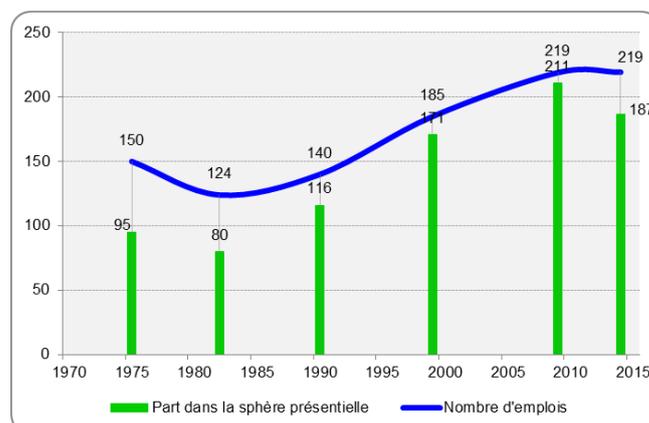
Une **entreprise** est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.

Un **établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendant d'une entreprise.



Age des entreprises implantées dans la commune (INSEE 2014)



Part des emplois non délocalisables dans la commune (INSEE 2014)

En 2014, 85,2 % des emplois sont dans la sphère présenteielle²³, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas délocalisables. Cette part est en baisse par rapport à 2009 (96,2 %)

23

DEFINITIONS

Les **activités présenteielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

3.4. DIAGNOSTIC AGRICOLE

3.4.1. Généralités

L'article L311 du Code rural et de la pêche maritime, définit l'activité agricole comme suit :

« Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »

Ce même article précise également certaines spécificités :

« Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent. Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Les revenus tirés de la commercialisation sont considérés comme des revenus agricoles, au prorata de la participation de l'exploitant agricole dans la structure exploitant et commercialisant l'énergie produite. Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret. »

Le diagnostic agricole a pour objectifs de faire l'état des lieux de la situation actuelle de la commune en termes d'agriculture, d'en retirer les grands enjeux en la matière et de proposer des orientations visant à préserver, voire à développer les activités et les surfaces agricoles.

3.4.2. Les exploitations agricoles

Selon les données RGA (Recensement Général Agricole), 15 exploitations agricoles avaient leur siège à Hagenthal-le-Bas en 2010, chiffre stable par rapport à 2000 et 1988.

Les 15 exploitations recensées représentent 18 unités de travail annuel²⁴ et travaillent sur une superficie de 278 hectares (pas nécessairement sur le ban communal de Hagenthal-le-Bas). Toutefois, selon la réunion de concertation qui a eu lieu le 17 mai 2016 en présence de la Chambre d'Agriculture, seules 9 exploitations ont été recensées et conviées à la réunion.

| | 2010 | 2000 | 1988 |
|---|------|------|------|
| Exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune) | 15 | 15 | 16 |
| Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel) | 18 | 29 | 32 |
| Superficie agricole utilisée (en hectare) | 278 | 311 | 352 |
| Cheptel (en unité de gros bétail) | 169 | 258 | 370 |
| Superficie en terres labourables (en hectare) | 197 | 201 | 199 |
| Superficie en cultures permanentes (en hectare) | 4 | 3 | 2 |
| Superficie toujours en herbe (en hectare) | 75 | 107 | 149 |

Données RGA 2010

24

DEFINITIONS

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

L'étude agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture a permis de recenser 60 bâtiments liés à l'activité agricole et répartis sur 10 unités foncières, tels que :

- 27 bâtiments ont fait l'objet d'une « sortie d'exploitation » et sont situés à l'extérieur du village (soit 45 % des bâtiments agricoles)
- 22 bâtiments sont implantés au lieu-dit « Klepferhof » à proximité de zones d'habitations (37 %)
- 11 bâtiments sont localisés au « centre-village » (soit 18 %)

Parmi les 9 exploitations agricoles recensées par la Chambre d'Agriculture en juillet 2016, on distingue :

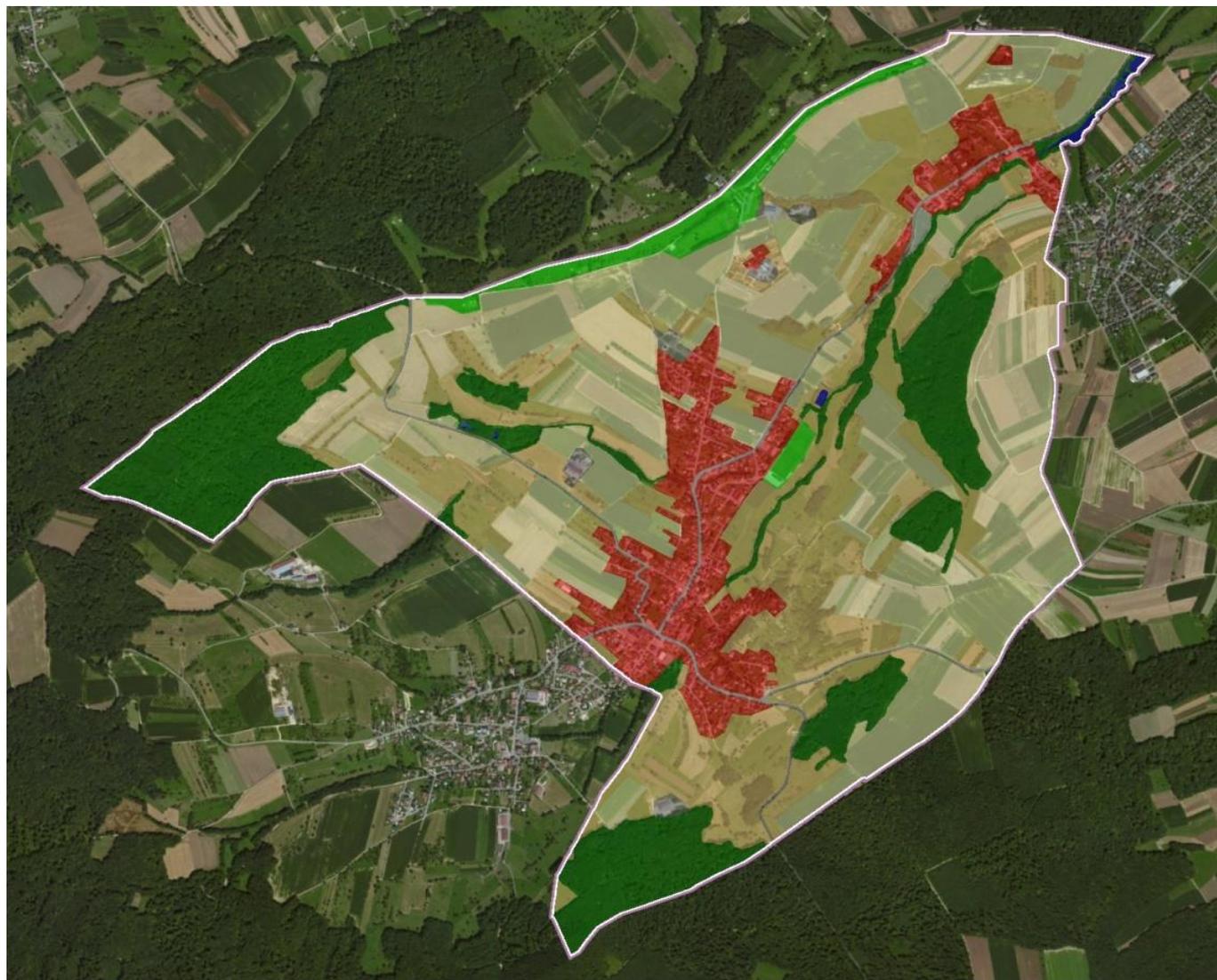
- 4 exploitations agricoles spécialisées en « élevage »,
- 1 exploitation spécialisée en « horticulture-pépinières-paysagiste »
- 3 exploitations agricoles spécialisées dans la « pensions pour chevaux »
- 1 exploitation spécialisée en « polyculture »

Suite à la réunion de concertation, les échanges et entretiens individuels ont permis le recensement des différents projets agricoles :

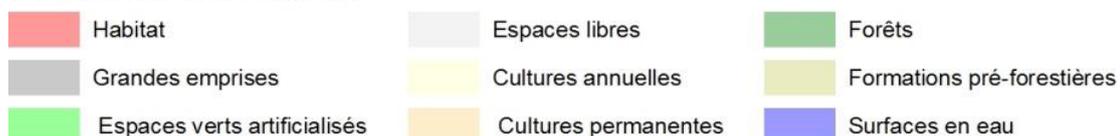
- 1 maintien d'un potentiel de développement sur le site
- 1 projet de développement de l'atelier « vaches allaitantes » + vente directe
- 1 projet de magasin de vente
- 1 projet de démolition de vieille grange et construction d'un hangar agricole et de box chevaux
- 1 projet de réaménagement d'ancienne grange

3.4.3. Les surfaces agricoles et l'occupation des sols

La commune d'Hagenthal-le-Bas conserve une forte empreinte agricole qui participe au maintien de son caractère rural et villageois. Les terres agricoles représentent en effet la moitié du territoire communal, soit 310 hectares.

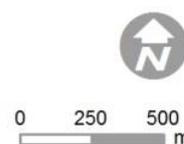


OCCUPATION DU SOL (2012)

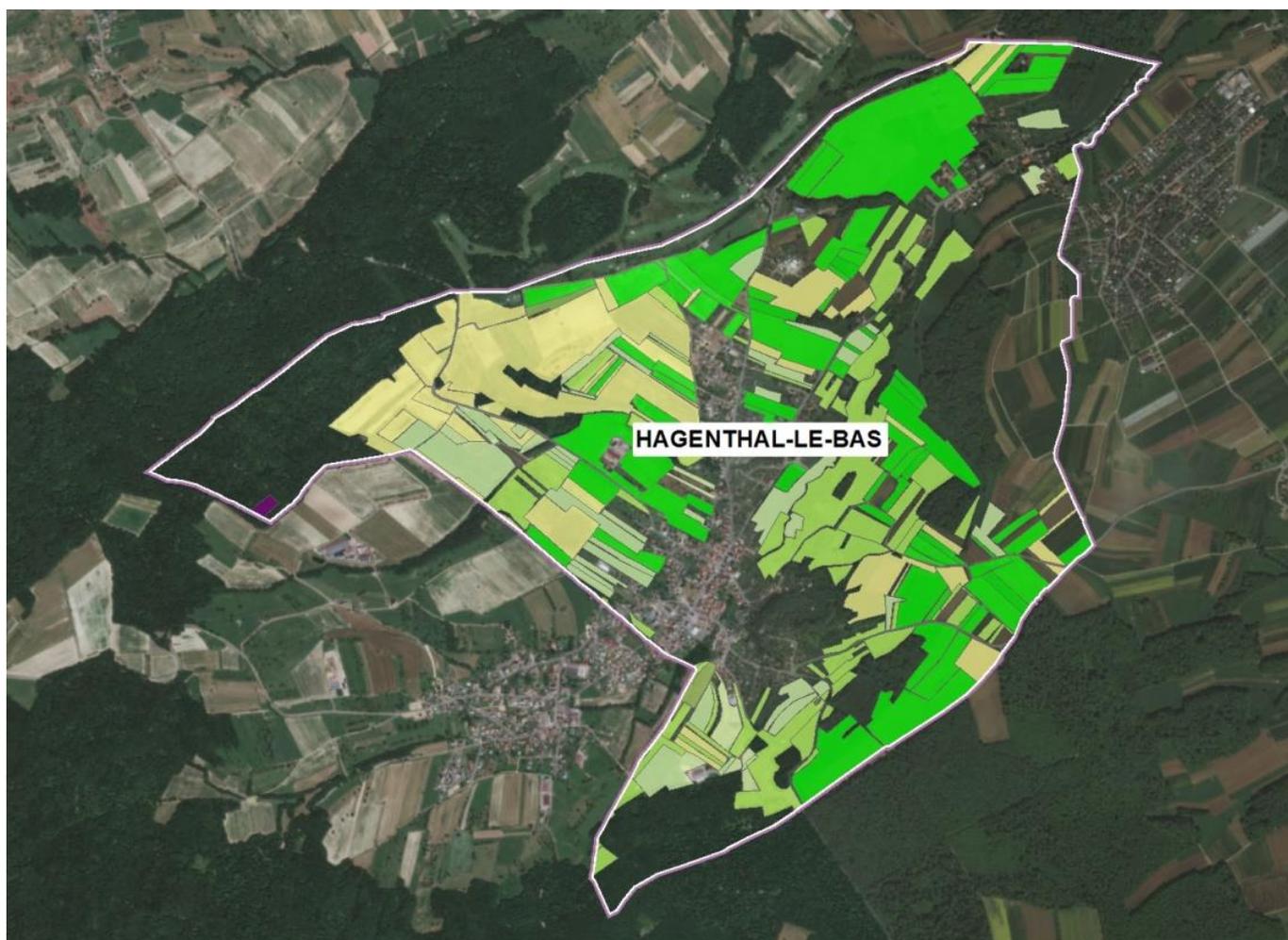


SOURCES : BD OCS, CIGAL, 2012 - WORLD IMAGERY, ESRI.

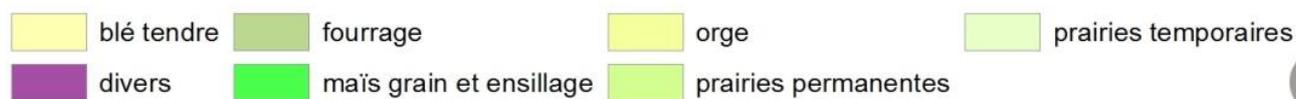
AVRIL 2016



Occupation du sol (source BD OCS 2012)



ÎLOTS CULTURAUX ET GROUPES DE CULTURES MAJORITAIRES DES EXPLOITATIONS



SOURCES : BD ORTHO, IGN, 2012 ; REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE 2012.

AVRIL 2016



Répartition des terres cultivées par type de culture (source RPG 2012)

On observe la prédominance des cultures céréalières dans la commune, avec 200 hectares, soit 2/3 de la Surface Agricole Utile (SAU). Le maïs, avec 50 % des surfaces agricoles demeure la principale culture. Le blé ne représente que 13 % des surfaces. Avec 110 hectares, les surfaces en herbe sont importantes et concernent 35 % de la SAU.

3.4.4. Le potentiel agronomique des terres

Les principaux sols identifiés à Hagenthal-le-Bas sont :

- sol limoneux, brun, calcaire : ce type de sol correspond à des dépôts loessiques de plusieurs mètres d'épaisseur. Il présente une tendance à l'érosion en nappe. Actuellement, il est mis en valeur essentiellement avec du maïs, et parfois avec des céréales à paille ou des betteraves. Il présente un risque de tassement en conditions non ressuyées, ainsi qu'il risque de lessivage des nitrates élevé. Il possède un pouvoir épurateur suffisant.
- sol limoneux-argileux, calcaire, profond, hydromorphe : ce type de sol correspond à des dépôts limoneux loessiques issus du remplissage des fonds de vallons « humides », c'est-à-dire avec un ruisseau les traversant. Actuellement, il est essentiellement mis en valeur avec du maïs et parfois avec des céréales à pailles, des betteraves ou des cultures fourragères. Il présente une sensibilité à la battance et aux apports de sédiments par ruissellement.



| | |
|---|---------------------------|
| 1 | Sommets et versants |
| 4 | Fonds de vallons, humides |
| | Zones boisées |
| | Zones construites |

Zone agro-pédologique (source ARAA, guide des sols d'Alsace)

3.4.5. Les labels

Hagenthal-le-Bas se situe dans l'aire de 4 produits bénéficiant d'une **Indication Géographique Protégée**²⁵ :

- la crème fraîche fluide ;
- le miel ;
- les pâtes ;
- les volailles fermières d'Alsace.

25

DEFINITIONS

L'appellation d'origine constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable AOP – Appellation d'Origine Protégée).

C'est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Depuis le 1er janvier 2012, les produits concernés ne doivent porter que la mention AOP, seuls les vins sont autorisés à porter l'appellation d'origine contrôlée française (AOC).

L'indication géographique est définie par un règlement européen : "le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays et
- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique et
- dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée."

3.4.6. Les contraintes induites par les exploitations

Par ailleurs, la commune compte 7 exploitations accueillant des animaux dont :

- 1 exploitation « Installation Classée Protection de l'Environnement »
- 4 exploitations soumises au « Règlement Sanitaire Départemental »
- 2 exploitations de type familial



-  bâtiment agricole soumis à des règles d'éloignement
-  unité foncière d'exploitation
-  RSD
-  ICPE

SOURCE : PLAN CADASTRAL.

OCTOBRE 2017

0 150 300
m

4. Contexte historique et patrimoine

4.1. CADRAGE HISTORIQUE

Le village d'Hagenthal-le-Bas est cité pour la première fois en 1105. Le village appartient au comte de Thierstein, puis passe aux mains du comte Louis de Ferrette en 1236. En 1455, les nobles d'Eptingen le reçoivent comme fief d'Autriche. Le village prend finalement le nom de Niederhagenthal en 1575. Enfin en 1750, les Reich de Reichenstein reprennent le fief et le gardent jusqu'à la Révolution²⁶.



Les armes d'Hagenthal-le-Bas se blasonnent ainsi :
"D'argent au héron au naturel, tenant en son bec un serpent de sinople"

4.2. PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES

La commune de Hagenthal-le-Bas n'est pas concernée par une zone de présomption de prescription archéologique.

4.3. PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

La commune de Hagenthal-le-Bas possède une richesse patrimoniale. Sont présents un château, une église, un presbytère, une chapelle, un cimetière israélite, un moulin, plusieurs croix monumentales, une maison ainsi que plusieurs fermes. Ces édifices remarquables sont notés à l'inventaire général du patrimoine culturel.

L'ancien château de la famille d'Eplingen fut construit entre le 16^{ème} et le 17^{ème} siècle. Depuis 2003, le château est propriété de la Commune de Hagenthal-le-Bas

Le cimetière israélite situé à l'Est du village fut édifié au milieu du 18^e siècle.

La chapelle de l'Exaltation-de-la-Sainte-Croix fut construite en 1842 (ou 1844) à l'emplacement d'une ancienne croix de chemin près de laquelle se serait produite une guérison. Elle était au XIX^e siècle le but d'un pèlerinage fréquenté.

²⁶ Source : Site officiel de la mairie de Hagenthal-le-Bas



Chapelle de la Croix miraculeuse



Ancien château de la famille d'Eplingen

4.4. MONUMENTS HISTORIQUES ET PERIMETRES DE PROTECTION

Parmi ce patrimoine, plusieurs édifices sont classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

4.4.1. Immeubles classés

En application de l'article L621-1 du code du patrimoine, "les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative". Cette décision fait l'objet d'un arrêté du ministre en charge de la culture.

La commune de Hagenthal-le-Bas compte 2 immeubles classés Monument Historique :

- l'ancien château de la famille d'Eplingen, inscrit depuis novembre 2010 ;
- le cimetière israélite, inscrit depuis novembre 1992.

Un immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative.

Les travaux affectant un immeuble classé doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

4.4.2. Immeubles inscrits

L'inscription (article L621-25 du code du patrimoine) concerne quant à elle "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation". Ces immeubles peuvent être inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté du préfet de région.

La commune de Hagenthal-le-Bas ne compte aucun immeuble inscrit, en totalité ou partiellement, à l'inventaire des monuments historiques.

4.4.3. Les abords

Le code du patrimoine protège non seulement les édifices classés ou inscrits, mais également leurs abords.

Cette protection qui s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, concerne deux types de périmètres :

- un périmètre délimité par l'autorité administrative et qui peut être commun à plusieurs monuments historiques ;
- un périmètre arbitraire de cinq cents mètres autour du monument historique.

Toute construction, restauration, destruction projetée dans ces périmètres doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France qui peut assortir son avis de prescriptions architecturales.

- Dans le cas d'un périmètre délimité, il s'agit d'un avis conforme.
- Dans le cas d'un périmètre de 500 mètres, l'avis de l'ABF est :
 - conforme en cas de co-visibilité d'un endroit du périmètre, du bâtiment concerné et du monument historique ;
 - simple dans les autres cas.

Cette disposition n'interdit pas toute transformation du bâti ni toute construction nouvelle, mais elle les soumet au respect d'un certain nombre de règles en matière d'urbanisme, de volumétrie, d'aspect extérieur et de qualité des matériaux.

Les secteurs concernés par la protection des abords des monuments historiques à Hagenthal-le-Bas sont localisés sur la carte suivante.



Copyright © 2015 IGN

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

 Monument historique inscrit

 Périmètre de protection



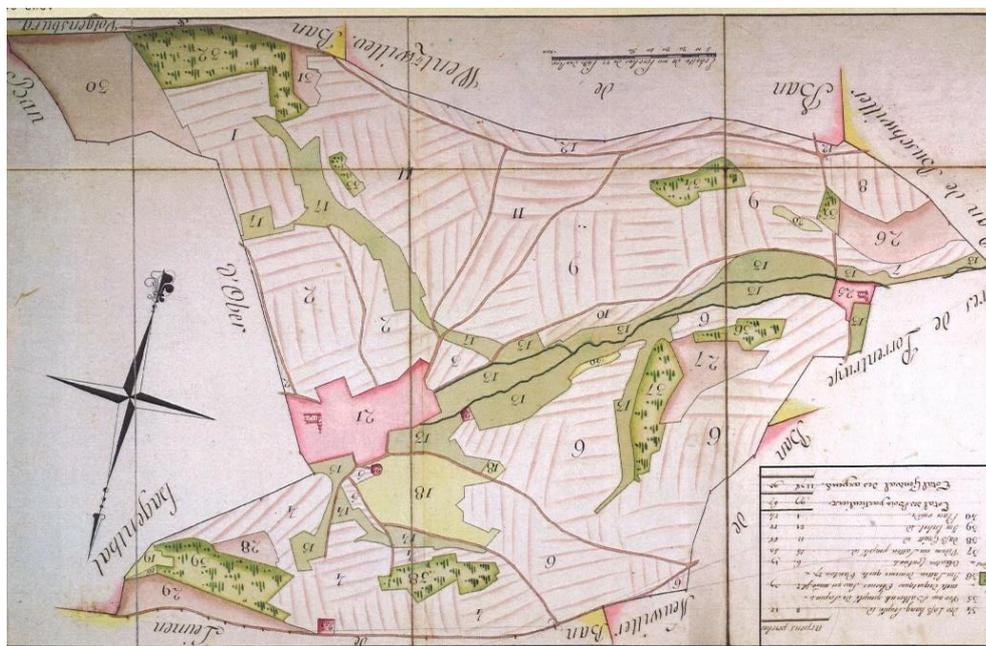
SOURCES : CG68 ; BD ORTHO, 2013.

AVRIL 2016

0 150 300
m

Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits

5. Morphologie urbaine

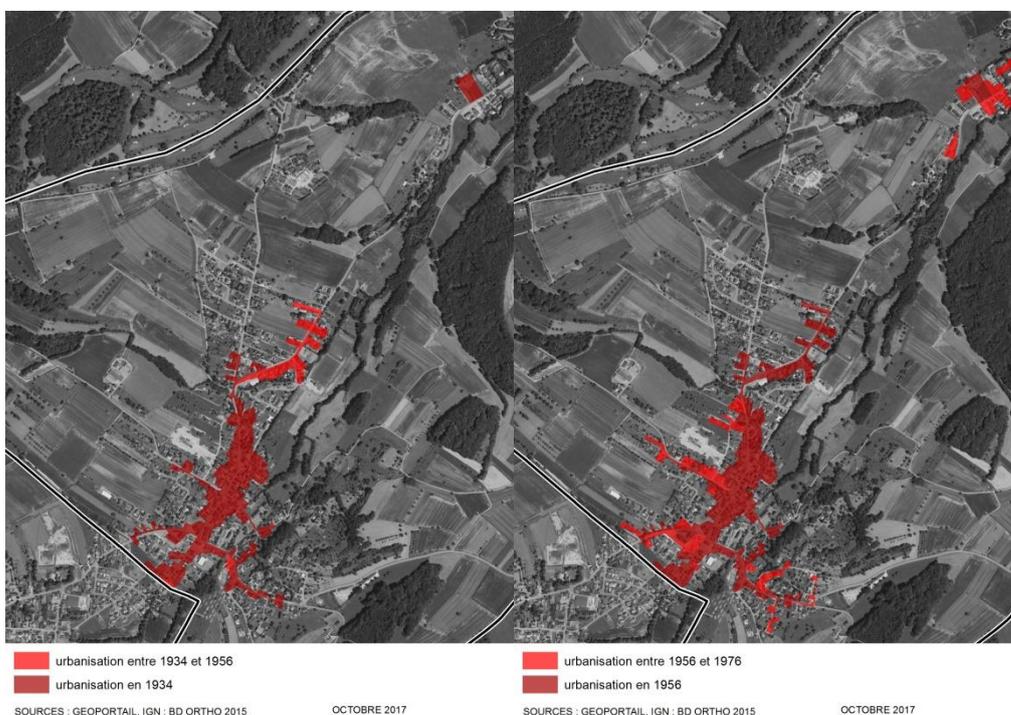
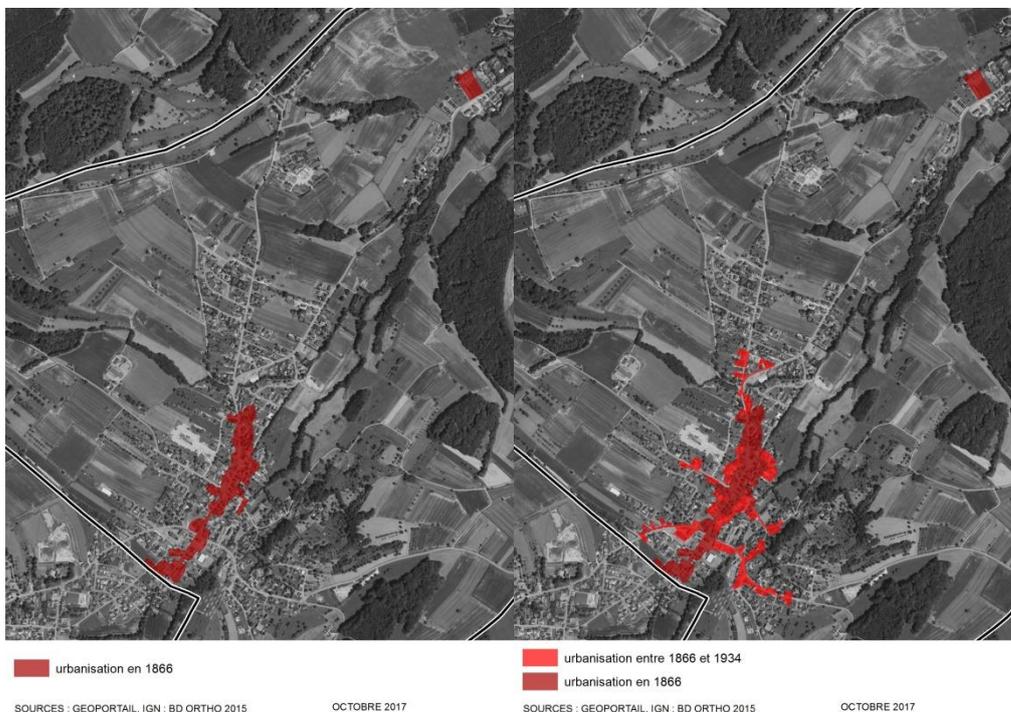


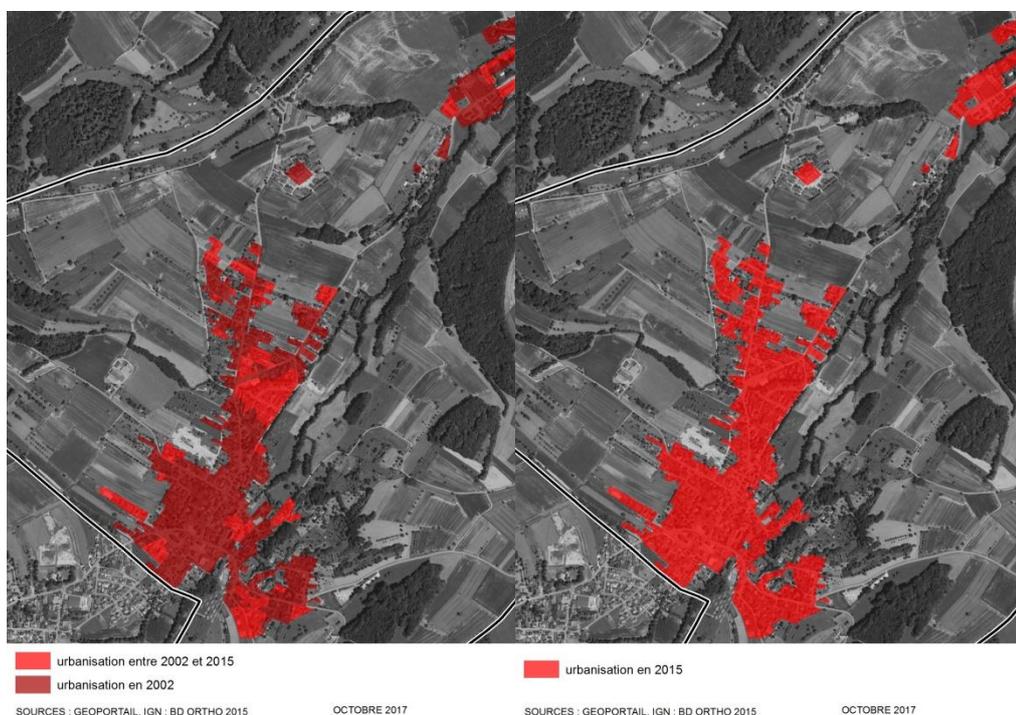
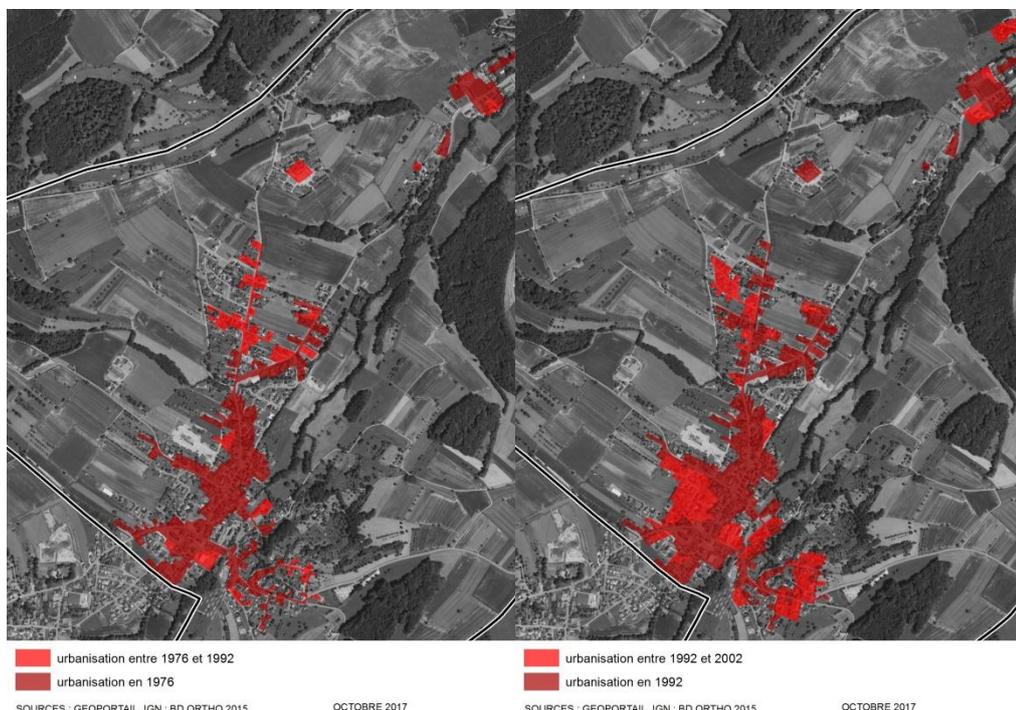
Plan de finage 1762

Dès la fin du 18^{ème} siècle, les grandes lignes structurantes du village sont en place : l'étendue du bâti du village correspond au tissu ancien actuel et l'implantation des voies est globalement stabilisée.

Les prés occupent une importante partie des fonds de vallons tandis que certaines parcelles de vigne font leur apparition au sud du village.

Le 19^{ème} siècle voit le village se développer de part et d'autre de la rue principale et au Nord du Lertzbach. L'Erlenbach limite le développement du village vers le Nord-Est.



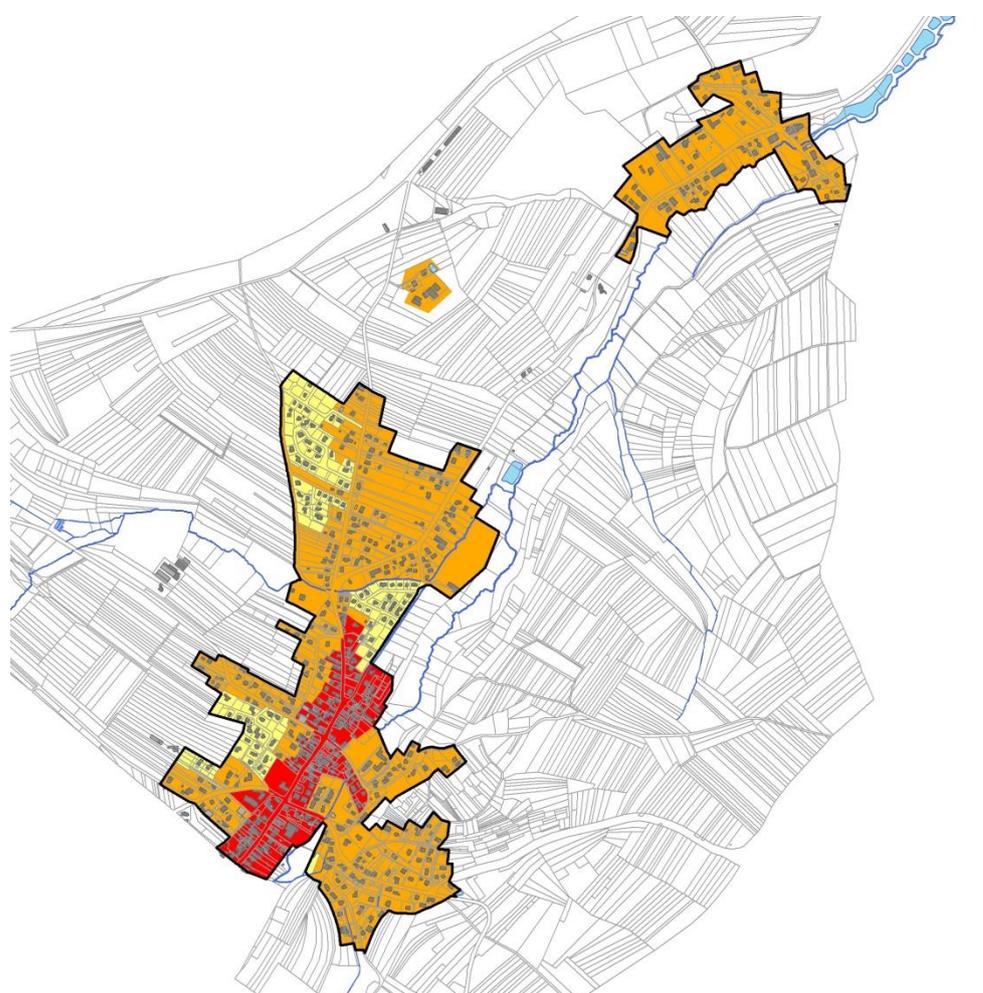


6. Typomorphologie du bâti

En croisant la perception sur site et l'analyse du plan, on peut proposer une typologie du bâti de la commune à l'ensemble du territoire.

Elle se décline en 3 grands ensembles :

- le bâti ancien rural
- le bâti diffus
- les lotissements



Typologie urbaine

- tissu ancien
- tissu diffus
- lotissement

□ périmètre urbanisé



SOURCE : PLAN CADASTRAL - EDIGEO - DGI.

MAI 2016

0 160 320
m

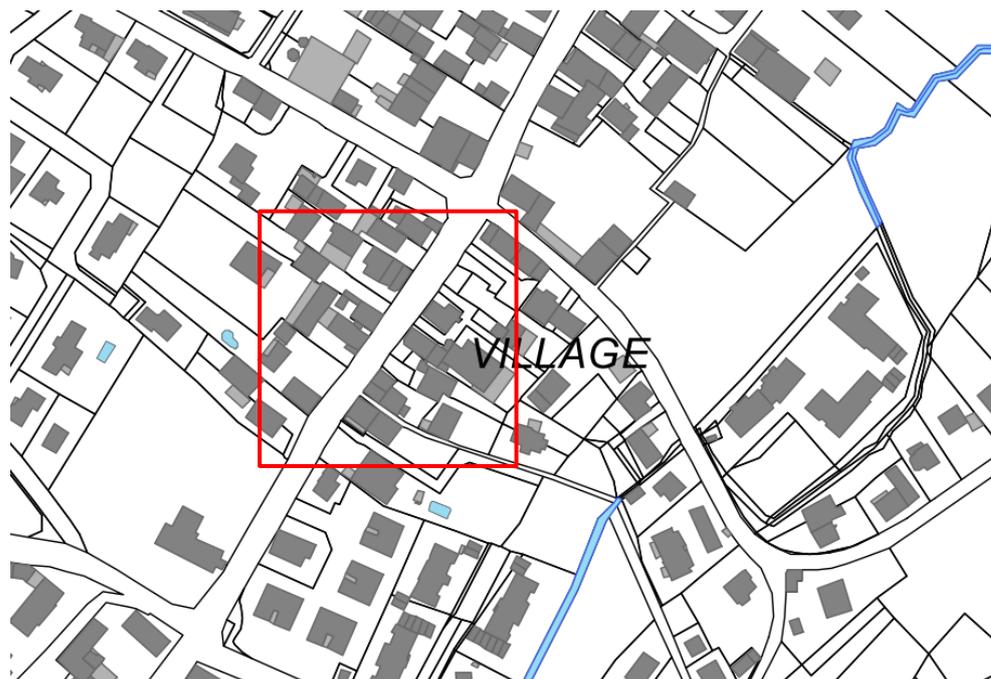
Morphologie du bâti de la commune



Localisation des « hectares types » des typologies identifiées

6.1. LE BATI ANCIEN RURAL

Le centre ancien présente la partie la plus dense du village. Le bâti traditionnel s'étire de part d'autre de l'avenue de Souprosse, véritable axe structurant, et se caractérise par des constructions massives, simples, pignon haut et pointu dominant la rue.



Localisation de l'hectare type analysé du centre ancien

6.1.1. Voirie et accès

La largeur de la voirie est relativement homogène sur ce tronçon puisqu'elle varie entre 11,5 et 12,6 mètres. En revanche, elle se réduit de 2 à 3 mètres en amont et en aval.



Extrait de cadastre



Rue Oberdorf

6.1.2. Implantation du bâti ancien

La complexité et la multiplicité des formes du parcellaire ont induit des modes d'implantation des constructions qui ont évolué dans le temps.

Les constructions traditionnelles s'implantent à l'alignement (sur la limite d'emprise de la voie publique) ou légèrement en retrait. Elles occupent les limites séparatives des parcelles ou sont très proches les unes des autres. C'est donc le bâti qui, par son alignement et sa densité détermine l'espace public de la rue. Toutefois, de plus en plus, des nouvelles constructions s'implantent en deuxième voire troisième ligne, fermant les cours par un volume dont le faitage est parallèle à la rue. Ces constructions sont le plus souvent d'anciennes granges ayant perdu leur utilité.



Cadastré



Bâti



Parcellaire



Extrait de cadastre, exemples d'implantation pavillonnaire en deuxième ligne



Exemple d'implantation en recul par rapport à l'alignement rue Oberdorf *Exemple d'implantation à l'alignement rue Oberdorf*

6.1.3. Aspect des constructions

La hauteur des constructions est globalement haute (R+1+combles) avec en moyenne une hauteur de 7 mètres à l'égout et de 10 à 12 au faitage. La majorité des constructions possèdent un sous-sol semi-enterré.



Exemple de hauteurs des constructions dans le centre ancien

Les constructions comportent généralement des toitures à pentes, jusqu'à 45°. Les toitures ont des couleurs relativement homogènes, variant de la couleur « argile » avec des tuiles en terre cuite, à la couleur « grise » avec des tuiles en ardoise.

Les façades principales des constructions sont souvent orientées pour maximiser l'apport en ensoleillement. L'orientation du faitage est perpendiculaire à la voie pour les constructions implantées proche de la voie. Il y a une relative homogénéité des matériaux de façade.

6.1.4. Fonction des constructions

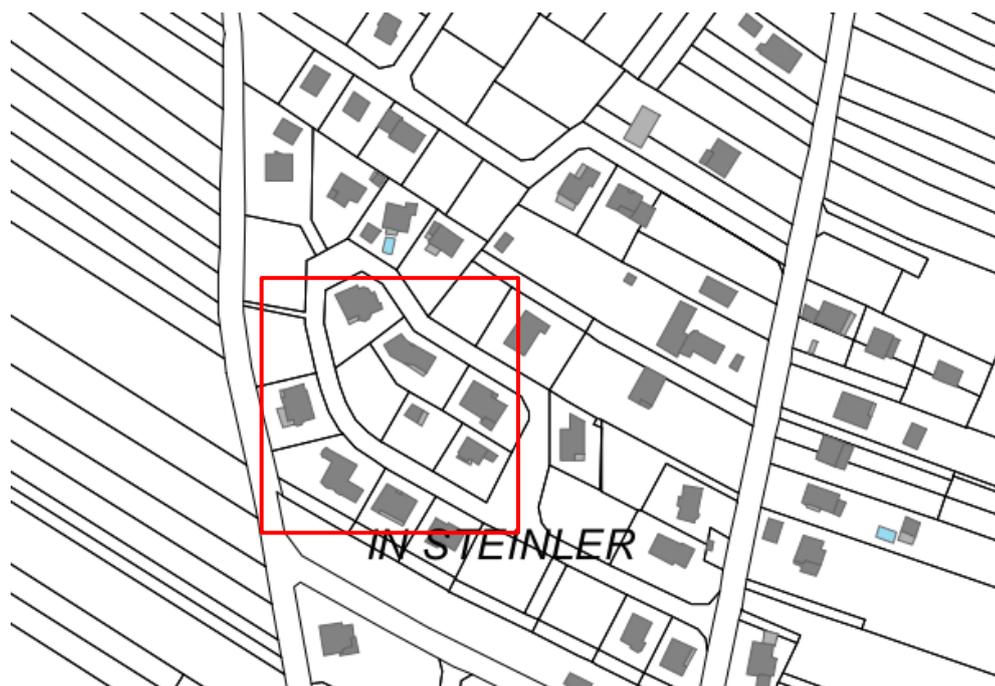
Le centre ancien a une fonction majoritairement d'habitat. Toutefois, il concentre de nombreux équipements, commerces et services de proximité. Y sont implantés la mairie, l'agence bancaire, l'école primaire, un coiffeur, une pharmacie, une boulangerie, une boucherie et une épicerie.



Mixité du bâti en centre ancien

6.2. LE BATI RECENT

Individuel pur



Localisation du bâti individuel pur

Individuel groupé



Localisation du bâti individuel groupé

6.2.2. Voirie et accès

L'emprise de voies est calibrée pour un usage automobile, avec environ 8 m de large en moyenne pour les axes les plus structurants. Les accès privés sont relativement rares. En effet, l'urbanisation du village s'est effectuée grâce à des opérations d'aménagements (notamment des Associations Foncières Urbaines) et non au coup par coup. Le nombre de constructions en seconde ligne est limité et constitué la plupart du temps par des anciennes granges ayant perdu leur fonction initiale. Quelques impasses avec ou sans aire de retournement sont présentes, principalement destinées à desservir des secteurs d'aménagement futurs.



Exemple d'impasses sans aire de retournement et de chemin privé



Impasse avec aire de retournement, rue de Hegenheim *Rue du Lertzbach*

6.2.3. Implantation du bâti récent

Implantation du bâti récent – individuel pur

Le parcellaire d'origine ayant été remodelé pour les besoins des opérations de constructions, il a été configuré de façon à privilégier les constructions en milieu de parcelles.

De fait, les constructions sont implantées en recul par rapport à la voie, d'entre 2 et 7 m, et en recul par rapport aux limites séparatives, entre 2 et 6 m. Cela génère des espaces privés importants tout autour des habitations. Certaines petites annexes, telles que les garages ou les abris de jardin, sont implantées sur la limite séparative.



Extrait de cadastre

Implantation du bâti récent – individuel groupé

Les maisons groupées sont peu nombreuses à Hagenthal-le-Bas. Implantées le plus souvent en retrait par rapport à l'emprise publique, elles déterminent un espace tampon entre le bâtiment et la voie. Leur implantation varie : tantôt perpendiculaire, tantôt parallèle à la voie.



Extrait de cadastre

6.2.4. Aspect des constructions

Les constructions ont généralement un rez-de-chaussée plus un demi-niveau sous combles, soit une hauteur de 4,5m à l'égout et 10 m au faîtage.

Les constructions les plus récentes introduisent de nouvelles formes architecturales ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux de construction. Les toits plats, les toitures « décrochées », les toitures à quatre pans apparaissent plus régulièrement.

Par ailleurs, on relèvera l'implantation plus fréquente de panneaux solaires, et l'utilisation, quoiqu'encore marginale, du bois en façade.



Exemple de volume plus complexe du bâti récent *Exemple d'évolution des volumes du bâti récent* *Exemple d'utilisation du bois en façade*

L'ensemble de ces éléments forment un paysage urbain « banal », sans identité. Ces constructions se démultiplient dans les secteurs d'extension, quelle que soit la localité où elles s'implantent.

Les clôtures sont la plupart du temps opaques, avec des haies de thuyas par exemple, signe que l'implantation en milieu de parcelle laisse finalement peu d'espace de réelle intimité.

Aspect des constructions – maisons en bande

Les constructions présentent des volumes relativement simples. Elles disposent d'un rez-de-chaussée plus un niveau sous combles et ont donc une hauteur de 4,5 m à l'égout et 7 m au faîtage.

Les toitures sont typiquement alsaciennes, avec une pente de 45°, les façades sont très homogènes et sont majoritairement teintées de diverses nuances de gris.

Les clôtures sont inexistantes et laissent place à de multiples espaces végétalisés, ne créant pas de rupture nette entre l'espace public et l'espace privé.

6.2.5. Fonction des constructions

Le bâti récent est monofonctionnel, à vocation quasi exclusive d'habitat. Toutefois, on repère quelques services et commerce de proximité, notamment pâtisserie et un magasin de thé.

6.3. HABITAT COLLECTIF



 collectifs - habitat intermédiaire

 périmètre urbanisé



SOURCE : PLAN CADASTRAL - EDIGEO - DGI.

MAI 2016

0 160 320
m

Localisation des logements collectifs dans la commune

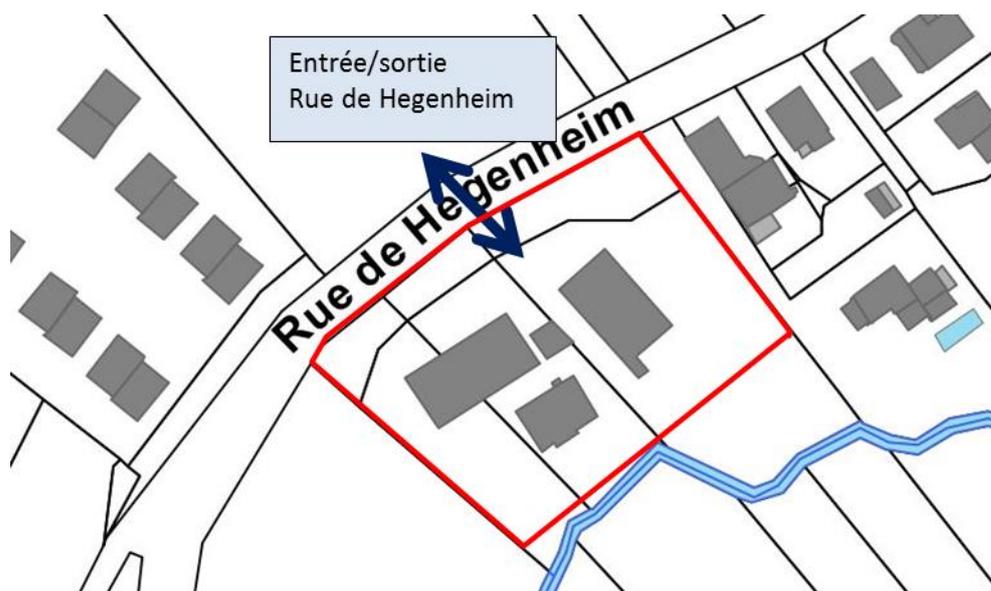
On remarquera que les logements collectifs se situent principalement dans les zones d'extensions récentes. Toutefois, quelques bâtiments du centre ancien ont été réhabilités en logements collectifs, au Sud du village.



Exemples de logements collectifs

6.4. BATI D'ACTIVITES

Le bâti d'activités est regroupé dans une petite zone dédiée au Nord de la commune, dans le secteur du Klepferhof. Si la hauteur des constructions ne dénotent pas avec celle des constructions alentours, leur emprise au sol reste importante. Elles ont un impact paysager non négligeable et sont très visibles depuis la rue de Hegenheim.



Extrait de cadastre, zone d'activités

Certaines constructions sont implantées hors du périmètre urbanisé, notamment en haut de la rue de Wentzwiller. Celles-ci sont liées au Golf Country Club de Bâle mais également à l'atelier municipal et au site de déchets verts de la commune.

Malgré leur couleur en accord avec l'environnement proche, ces installations marquent le paysage de par leur volume et leur implantation dans la topographie.



Le paysage vallonné révèle la présence des installations

Le bâti d'activités peut également être implanté dans les zones d'habitation. Il correspond alors à de petites activités telles que coiffeur, épicerie ou encore restaurant. Cela permet une réelle proximité avec la population et donc avec la clientèle. Ce bâti diffère très peu du bâti d'habitation.

6.5. BATI AGRICOLE

Une partie du bâti agricole est située en dehors de la zone urbaine. Avec des volumes très importants, bien que bas, il a un fort impact sur le paysage, en raison d'une topographie favorisant les co-visibilités.

La monoculture du territoire rend ce bâti très visible et ne permet pas une bonne intégration dans le paysage.



Exemples de bâtiment agricole isolé avec un fort impact visuel sur le paysage

Une partie du bâti agricole se situe à l'intérieur de la zone urbaine, majoritairement dans le centre ancien. Il dispose de volumes plus importants que le reste du bâti et se démarque de par les matériaux utilisés (majoritairement du bois). Ce bâti sert d'entrepôt de matériel. Nombreuses sont les dépendances agricoles n'ayant plus aucune vocation aujourd'hui, plus ou moins à l'abandon et qui pourraient être réhabilitées en logements.



Exemple de bâti agricole en zone urbaine

7. Equipements et services

7.1. NIVEAU D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population.

En 2016, la Base Permanente des Equipements se compose de 402 types d'équipements répartis en 6 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture.

Parmi eux, 110 équipements ont été retenus et répartis en trois gammes pour caractériser le niveau d'équipement d'un territoire :

- gamme de proximité (27 équipements) ;
- gamme intermédiaire (36 équipements) ;
- gamme supérieure (47 équipements).

Elles traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population. La gamme de proximité rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles primaires, les médecins généralistes ou les boulangeries. La gamme supérieure regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux. Enfin, à mi-chemin, la gamme intermédiaire rassemble des services comme les écoles maternelles, collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Une commune est considérée comme pôle de services de proximité, intermédiaires ou supérieurs si elle dispose d'au moins la moitié des équipements et services de la gamme correspondante.

Au regard de ce classement, on peut considérer que la commune de Hagenthal-le-Bas est un pôle de service de proximité.

La commune totalise

- 19,56 équipements de proximité pour 1000 habitants (contre 20,35 pour la moyenne départementale et 25,25 pour la moyenne nationale) ;
- 4,07 équipements intermédiaires pour 1000 habitants (contre 6,36 pour la moyenne départementale et 7,18 pour la moyenne nationale) ;
- aucun équipement supérieur pour 1000 habitants (contre 1,89 pour la moyenne départementale et 2,13 pour la moyenne nationale) ;

7.2. SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATIFS

La commune ne dispose de plusieurs services publics. La mairie, une caserne de sapeurs-pompiers et la salle des fêtes sont présentes rue d'Oberdorf. La commune dispose également d'ateliers municipaux excentrés par rapport au centre du village.



Mairie

Atelier municipal

7.3. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Relais Assistances Maternelles est un service intercommunal géré par Saint-Louis Agglomération. L'un des relais est implanté dans la commune.

7.4. EQUIPEMENTS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

La commune dispose d'une école maternelle de trois niveaux répartis en deux classes. 50 élèves y sont scolarisés.

Une école élémentaire est également présente mais répartie sur deux sites :

- CE1/CE2 – CE2/CM1 à Hagenthal-le-Bas
- CP-CM1/CM2 à Hagenthal-le-Haut

L'école accueille 90 élèves.

Le village possède également un multi-accueil, recevant les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h. Sa capacité est de 30 enfants.



Multi-accueil Tom Pouce



Ecole Intercommunale

7.5. EQUIPEMENTS CULTUELS ET CIMETIERES

L'église Saints Pierre et Paul est le lieu de culte commun à la commune de Hagenthal-le-Bas et Hagenthal-le-Haut. Elle a fait l'objet d'une rénovation en 2013. Un cimetière est présent au pied de l'édifice.

Le village possède également une ancienne synagogue et cimetière israélite qui témoignent de la présence d'une population juive dans la commune de 1650 jusqu'au début du XXe siècle.



Eglise Saints Pierre et Paul

7.6. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Hagenthal-le-Bas dispose d'une offre très complète en termes de professionnels de la santé :

- Un médecin généraliste
- Un médecin dentiste
- Un nutritionniste – diététicienne
- Un pédicure podologue
- Un masseur kinésithérapeute
- Un cabinet d'infirmières

La commune dispose également d'une pharmacie, située avenue de Souprosse.

7.7. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Le château, ancienne demeure de la famille d'Eptingen, appartient à la commune depuis 2003. En raison des nombreux remaniements exécutés au 19^{ème} siècle, le château que l'on connaît aujourd'hui ne présente plus le plan d'origine, difficile à discerner. La construction est en pierre, entièrement crépie, à l'exception des encadrements des baies et chaînes d'angle en grès taillé.



Château

Le ban communal accueille également un golf intercommunal au Nord de son territoire.

Les habitants peuvent également profiter du stade de football.

7.8. EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

Les touristes disposent d'un hôtel, rue de Hegenheim avec 31 chambres, salle de sport, salle de séminaire, SPA, et piscine couverte. L'hôtel propose également une offre de restauration.

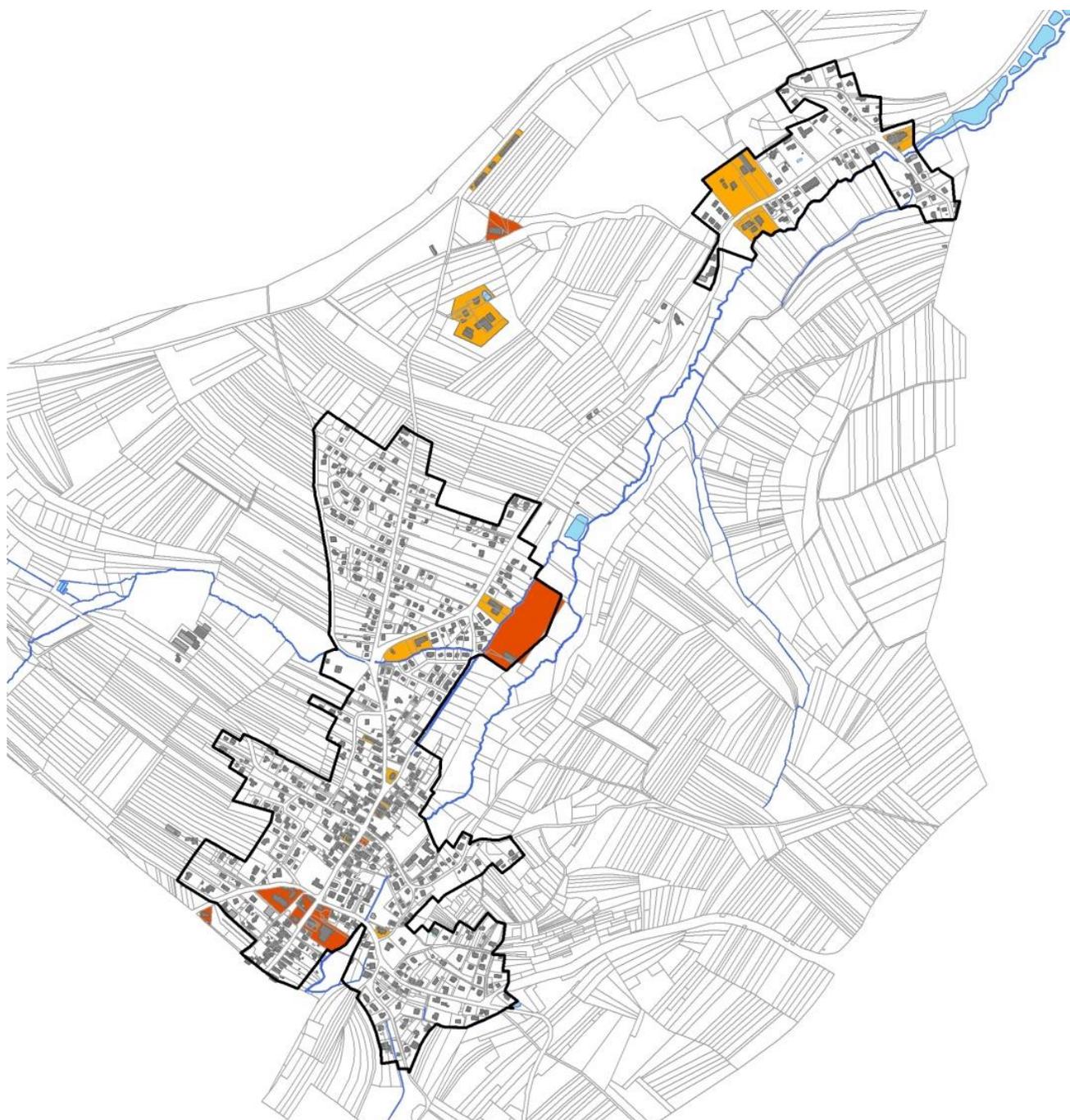
Il est également possible de se restaurer au restaurant italien Puglia, situé dans le village.



Restaurant Puglia



Hotel Restaurant rue de Hegenheim



-  commerces / activités / services
-  équipement public

 périmètre urbanisé



SOURCE : PLAN CADASTRAL - EDIGEO - DGI.

MAI 2016



Localisation des équipements

8. Desserte de la commune

8.1. DESSERTES ROUTIERES



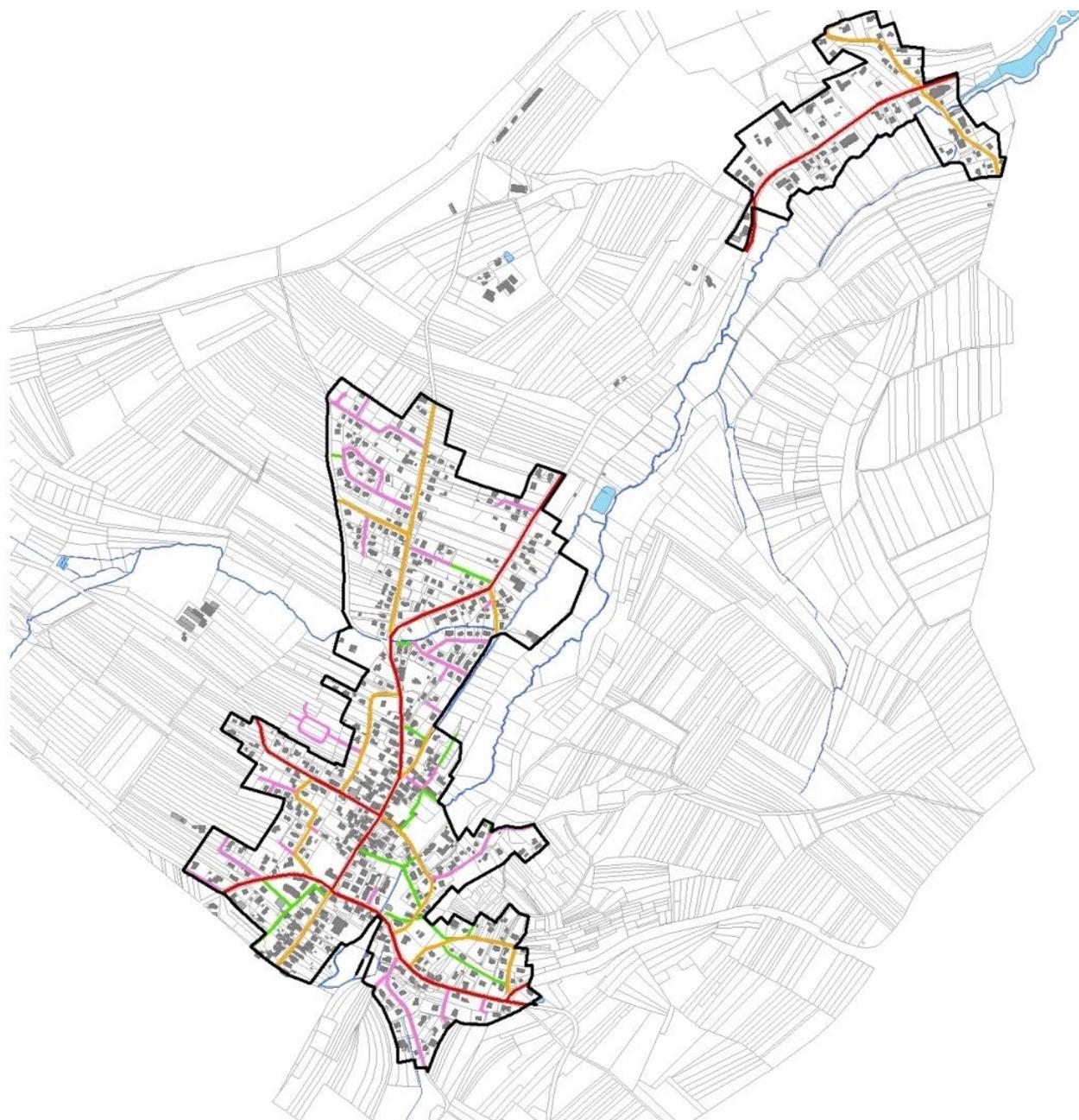
SOURCE : SCAN25, 2012.

AVRIL 2016

0 250 500
m

Situation locale de Hagenthal-le-Bas

L'accès au ban communal d'Hagenthal-le-Bas se fait par la RD 16, qui traverse le ban communal d'Ouest en Est et se prolonge jusqu'à la frontière Suisse. Il est également possible d'accéder à la commune via la RD 12B.



- voie primaire
- voie secondaire
- desserte des quartiers (impasses)
- sentier

□ périmètre urbanisé



SOURCE : PLAN CADASTRAL - EDIGEO - DGI.

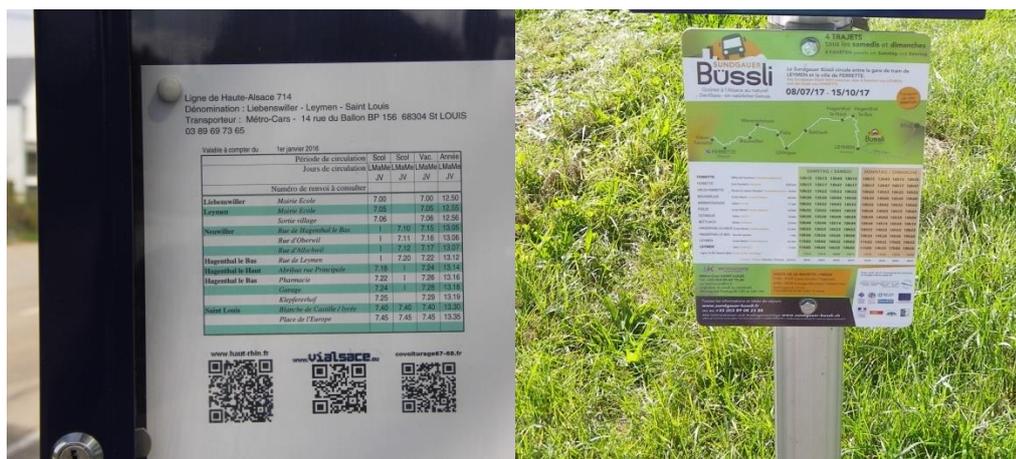
JUIN 2016

0 160 320
m

Voirie dans le périmètre urbanisé

8.2. TRANSPORTS EN COMMUN

La commune est desservie par le Bus 714 du Haut-Rhin, qui dispose de 4 arrêts dans la commune : rue de Leymen, à la pharmacie, au garage et au Klepfererhof. Le bus est actif tous les jours de la semaine, excepté le weekend. Il permet de rejoindre Liebenswiller à Saint-Louis, deux fois par jour.



Horaires de bus

Par ailleurs une navette, le Sundgauer Büssli est également disponible, reliant Ferrette à la gare de tram de Leymen les samedis et dimanches quatre fois par jour.

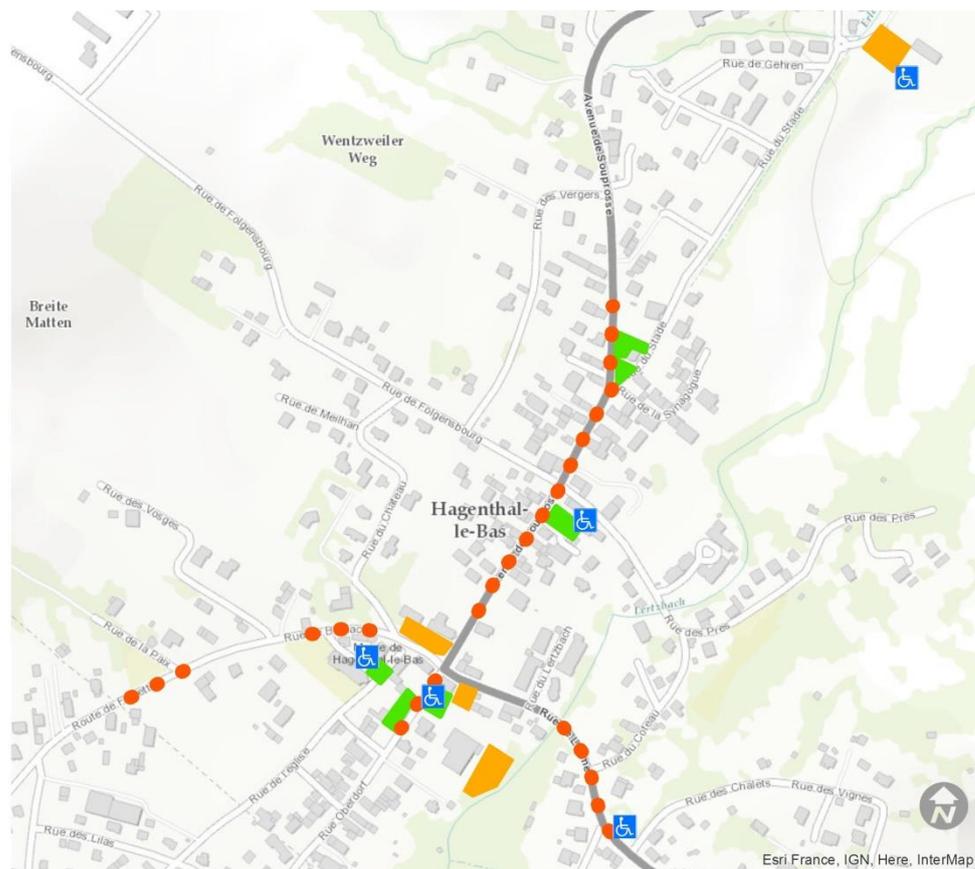
8.3. CHEMINEMENTS DOUX

La commune est le départ de plusieurs sentiers de randonnée, pratiqués notamment par le club vosgien.



8.4. CAPACITES DE STATIONNEMENT

La commune de Hagenthal-le-Bas compte environ 360 places de stationnement, dont près de 70 places de stationnement longitudinal ou urbain, environ 150 places de stationnement privé réservé à la clientèle, 130 places « non marquée » et 11 places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



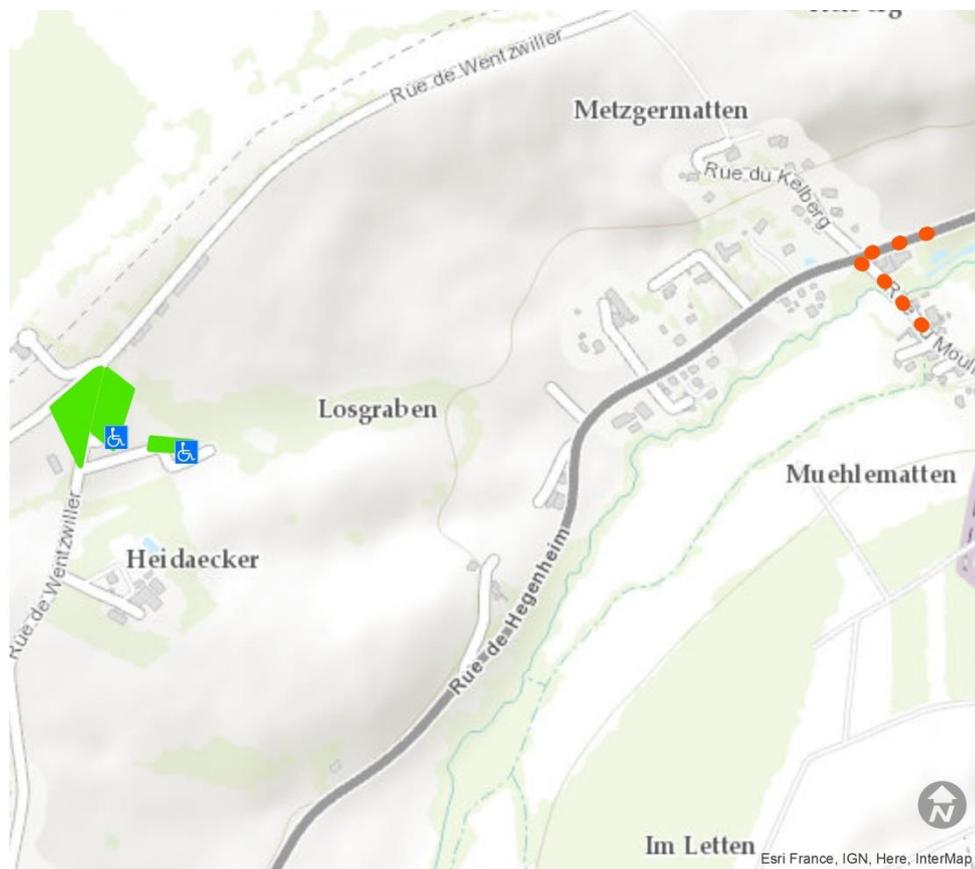
| |  |  |  |  | |
|----------------------------|---|---|---|---|-------|
| typologie du stationnement | stationnement urbain | stationnement privé (clientèles, employés) | stationnement non marqué | place réservée PMR | TOTAL |
| nombre d'emplacements | 47 | 44 | 133 | 8 | 232 |

SOURCE : TOPOMAP IGN

OCTOBRE 2017

0 50 100 m

Places de stationnement dans la partie Sud de la commune



| typologie du stationnement | stationnement urbain | stationnement privé (clientèles, employés) | stationnement non marqué | place réservée PMR | TOTAL |
|-----------------------------------|----------------------|--|--------------------------|--------------------|-------|
| nombre d'emplacements | 20 | 108 | 0 | 3 | 131 |

SOURCE : TOPOMAP IGN

OCTOBRE 2017

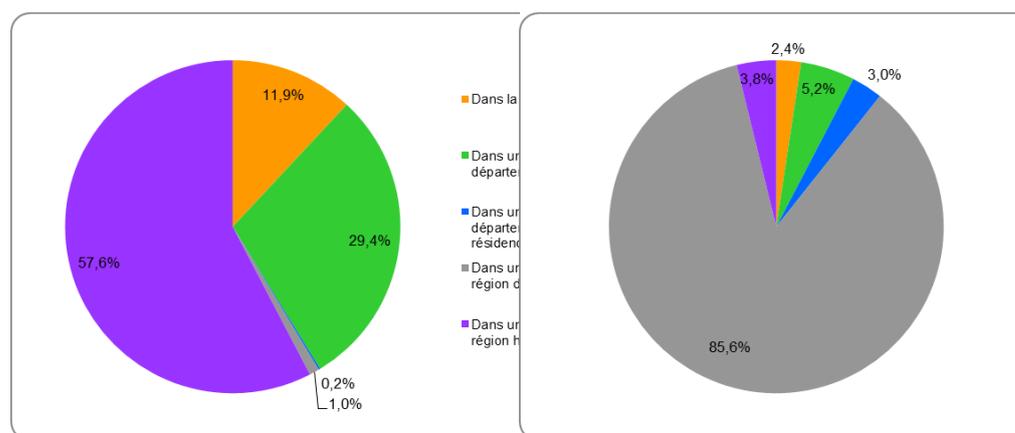
0 70 140 m

Places de stationnement dans la partie Nord de la commune

8.5. DEPLACEMENTS

En 2014, sur l'ensemble des actifs occupés de la commune :

- 57,6 % sont transfrontaliers, soit 369 personnes
- 11,9 % travaillent dans la commune, soit 76 personnes
- 29,4 % travaillent dans une autre commune du Haut-Rhin, soit 188 personnes



Lieu de travail des actifs de la commune (INSEE 2014) Mode de transport pour se rendre au travail (INSEE 2014)

Dans leurs déplacements quotidiens, les actifs utilisent majoritairement la voiture (85,6 %). Cette prépondérance de la voiture s'explique par la faible part de personnes travaillant sur le territoire communal, ainsi que par la faiblesse de l'offre de transport en commun.

Toutefois, on note que 76 personnes travaillent sur le territoire communal. Or, seulement 68 personnes utilisent des modes de déplacements doux (marche à pied, deux-roues ou sans transport) pour se rendre sur leur lieu de travail. Cela signifie qu'une partie des habitants qui travaillent dans la commune utilise sa voiture pour se rendre au travail.

8.6. DESSERTE NUMERIQUE

La communication numérique est l'utilisation du web comme un canal de diffusion, de partage et de création d'informations.

Le réseau internet comprend trois grands niveaux :

- le transport : il s'agit des réseaux longue distance (dorsales ou backbones), créés et gérés par des sociétés d'envergure nationale et internationale. Interconnectés les uns aux autres, ils relient entre eux les pays et les grandes agglomérations ;
- la collecte : au niveau intermédiaire, les réseaux de collecte permettent de relier les réseaux de transport aux réseaux de desserte ;
- la desserte : également appelée réseau d'accès, boucle locale, premier (ou dernier) kilomètre, la desserte assure l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final.

8.6.1. Les différents supports

L'infrastructure de l'internet s'appuie sur des supports physiques de nature différente, regroupés en trois catégories :

- les supports de transmission optique : le signal propagé est constitué de photons, qui se déplacent dans le cœur (guide d'ondes) des fibres optiques. Ce support optique offre le débit le plus élevé. Principalement utilisé dans les réseaux de transport et de collecte, il est progressivement déployé dans le réseau de desserte ;
- les supports de transmission électrique : le signal est constitué de flux d'électrons, qui se propagent sur des câbles métalliques (généralement en cuivre). Ils sont largement utilisés pour la desserte ;
- les supports de transmission radioélectrique : le signal est constitué d'ondes électromagnétiques qui se propagent dans l'air. On les utilise principalement en desserte (Wi-Fi par exemple) et en collecte (faisceaux hertziens).

Dégroupage

Le réseau local existant en France est la propriété de France Telecom. Il n'est pas possible économiquement, pour un nouvel opérateur, de le répliquer intégralement.

Ainsi, il a été décidé au niveau européen que l'opérateur historique devrait fournir à ses concurrents un accès direct à sa boucle locale : c'est le dégroupage de la boucle locale.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

- le dégroupage "total", ou accès totalement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de France Telecom, mais à celui de l'opérateur nouvel entrant ;
- le dégroupage "partiel", ou accès partiellement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple, un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée

traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par France Telecom, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

8.6.2. Equipement de la commune

L'ensemble des lignes téléphoniques de Hagenthal-le-Bas sont reliées au nœud de raccordement de Hagenthal-le-Bas (HGT68). Ce central permet une desserte avec les technologies suivantes



Source : <http://www.ariase.com/fr/haut-debit/index.html>

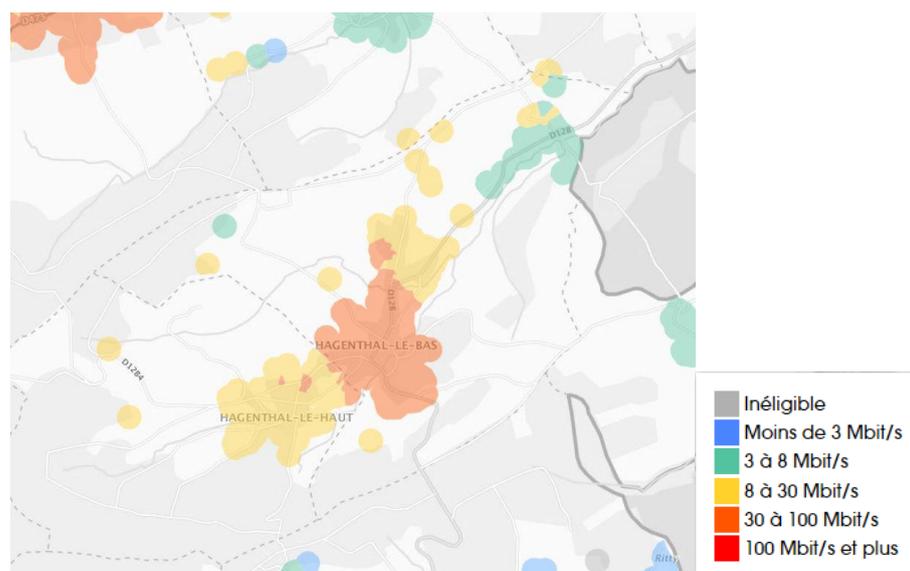
Ce réseau est dégroupé pour 1 opérateur (Free).

Le central HGT68 est équipé pour la VDSL2 qui permet un débit théorique maximum de 95 Mbit/s en réception.



La commune de Hagenthal-le-Bas n'est pas desservie par un réseau de fibre optique de type FTTH / FTTLa.

La plupart des logements et locaux professionnels disposent d'un débit compris entre 30 et 100 Mbit ; le reste des logements et locaux professionnels bénéficie d'un débit compris entre 8 et 30 Mbit, ou entre 3 et 8 Mbit/s.



Source : <https://observatoire.francethd.fr/>

8.6.3. Couverture de téléphonie mobile

Plusieurs types d'antennes peuvent être présents :

- les supports d'antennes pour la téléphonie mobile : il s'agit des "antennes-relais" de téléphonie mobile, c'est-à-dire les installations de base pour le GSM (2G) et l'UMTS (3G) et les faisceaux hertziens associés à ces installations ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de télévision (émetteurs de télévision) ;
- les supports d'antennes pour la diffusion de radio : il s'agit de l'ensemble des émetteurs de radio (émetteurs ondes courtes ou moyennes, émetteurs FM ou émetteurs numériques) ;
- les "autres installations" : elles recouvrent les installations de réseaux radioélectriques privés, les radars météo ou les installations WIMAX (ou Boucle Locale Radio).

Des antennes de téléphonie mobile sont implantées

- Losgraben (480148)
- Rue des Vignes (802465)

Source : <https://www.cartoradio.fr/cartoradio/web/>

Cette installation permettait en avril 2016 d'assurer la couverture en téléphonie mobile suivante :

| Commune | BOUYGUES TELECOM | | | FREE MOBILE | | | ORANGE | | | SFR | | |
|------------------|------------------|-----|----|-------------|-----|-----|--------|-----|----|-----|-----|----|
| | 2G | 3G | 4G | 2G | 3G | 4G | 2G | 3G | 4G | 2G | 3G | 4G |
| Hagenthal-le-Bas | 98% | 98% | 0% | 98% | 97% | 93% | 98% | 97% | 9% | 99% | 90% | 0% |